

Eusèbe de Césarée

D'EUSÈBE PAMPHILE

PRÉPARATION ÉVANGÉLIQUE

LIVRE VIII

Préambule, et de la vie pieuse selon Moïse.

Chapitre 1

1 La vie des anciens Hébreux, – qui précisément ont mérité le nom d'«amis de Dieu» pour avoir ceint, avant même l'apparition de Moïse, les couronnes de toutes les vertus, – comme aussi les dogmes et préceptes religieux et en outre les théologies pieuses et pleines de vérité que nous avons reconnu nous avoir inspiré amour et désir, tout cela précédemment a été exposé. Je passerai maintenant, en suivant l'ordre, à la vie selon Moïse, qui occupe dans la piété le second degré après le premier qu'est celui-là; c'est lui qui a été mis en lois pour la seule nation juive.

2 Qu'en effet les lois de Moïse s'appliquaient aux seuls Juifs et non plus également aux peuples de la terre, qu'elles ne pouvaient être observées par tous les hommes, je veux dire par les Grecs et barbares qui habitaient loin de la Judée, nous le montrerons en temps voulu.

3 Mais actuellement ce genre de vie, je veux dire la vie selon Moïse, ce ne sera pas ma voix qui le décrira, mais seulement, une fois de plus, celles des hommes qui ont donné auprès de leurs compatriotes la preuve de leur culture ancestrale; car il me paraît indiqué de demander aux autorités de chaque pays, comme j'ai commencé à le faire, leur témoignage en faveur de mes démonstrations.

4 Ainsi donc, de même que j'ai pris les Phéniciens, les Egyptiens, les Grecs à témoin des faits notables de leurs contrées respectives, l'occasion présente me semble requérir impérieusement ces témoins, plutôt que d'avoir l'air d'improviser nous-même en matière étrangère.

5 Avant d'en venir là, j'estime nécessaire d'expliquer aux lecteurs comment leurs oracles passèrent chez les Grecs et de quelle manière prit corps la traduction des divines Ecritures à eux confiées, par quels hommes et combien nombreux, par quel zèle royal elles arrivèrent à être traduites en grec : cet exposé ne sera pas inutile à ma démonstration de la Préparation Évangélique.

6 Comme en effet la prédication salutaire de notre Sauveur devait bientôt, sous l'empire romain, éclairer tous les hommes; comme une parole hors du commun amenait les prophéties la concernant, ainsi que la vie des anciens Hébreux amis de Dieu et les enseignements de leur pieuse doctrine, cachés depuis des siècles par leur langue ancestrale, à passer enfin chez tous les peuples qui devaient bénéficier de la connaissance de Dieu l'auteur de ces biens, Dieu lui-même, anticipe sur l'avenir par sa prescience divine et dispose que les prédictions sur celui qui devait avant peu se manifester Sauveur de tous les hommes et se constituer, lui le Dieu de l'univers, unique Maître religieux de tous les peuples sous le soleil, soient révélées à tous et viennent à la lumière, exactement traduites et déposées dans des bibliothèques publiques : c'est au roi Ptolémée qu'il suggérait cette résolution, pour préparer, semble-t-il, la part que tous les peuples ne devaient pas tarder à en avoir.

7 Ces Ecritures, qu'autrement nous n'aurions pas obtenues des Juifs, – ils auraient caché leurs oracles par jalousie à notre égard, – nous en avons profité grâce à la traduction inspirée d'en-haut qu'en ont faite ceux des leurs qui avaient donné la preuve de leur intelligence et de leur culture ancestrale.

8 C'est ce qu'écrit Aristée, homme de savoir par ailleurs, qui de plus avait été témoin des faits sous le second Ptolémée, surnommé Philadelphie, sous lequel la traduction des Ecritures juives, exécutée à l'instigation du roi, mérita une place dans les bibliothèques d'Alexandrie. Il est temps d'écouter son récit, en reproduisant ses termes mêmes.

D'Aristée, sur la traduction des Ecritures juives.

Chapitre 2

1 «Chargé de la Bibliothèque du roi, Démétrius de Phalère reçut des sommes importantes pour réunir tous les ouvrages parus dans le monde entier. En procédant à des achats et à des transcriptions, il réussit à mener à bien, autant qu'il dépendait de lui, le projet du roi.

2 J'étais là quand lui fut posée la question : «Combien de myriades de volumes y a-t-il au juste ?» Il dit : «Plus de vingt, ô roi, mais je vais m'occuper d'urgence de ce qui manque pour atteindre les cinquante. Or, on m'a fait savoir qu'il y aurait aussi des lois des Juifs qui mériteraient d'être transcrites et de figurer dans ta bibliothèque.»

3 «Alors, dit le roi, qu'est-ce qui t'en empêche, puisque tu disposes de tout le nécessaire ?» Démétrius répondit : «C'est qu'il faut en outre les traduire, car on emploie, en Judée des caractères spéciaux comme c'est le cas des Egyptiens pour l'écriture, de même qu'ils ont aussi une langue d'un type particulier. On croit qu'ils emploient le syriaque, mais il n'en est rien, et c'est un type de langue différent.»

4 Quand le roi fut au courant de toute la question, il donna l'ordre d'écrire au grand-prêtre des Juifs pour que les projets ci-dessus fussent mis à exécution.»

Un peu plus loin, il ajoute :

5 «Cela fait, il demanda à Démétrius de lui présenter un rapport sur le recensement des livres juifs. Ce n'est que par décrets et avec beaucoup de minutie que tout était expédié par ces rois, sans que rien fût abandonné au hasard. C'est justement ce qui m'a permis d'enregistrer le texte du rapport et la copie des lettres, ainsi que la quantité des objets envoyés, en indiquant le travail de chaque article, vu le luxe et l'art qui distinguaient chacun d'eux. Quant au rapport, en voici la copie :

Lettre de Démétrius de Phalère au roi d'Égypte Ptolémée.

Chapitre 3

1 «A Sa Majesté le Roi, de la part de Démétrius.

Sur ton ordre, ô roi, en ce qui concerne les ouvrages qui manquent encore et qu'il faut réunir pour compléter la bibliothèque, et la réparation convenable de ceux qui sont abîmés, j'y ai mis tous mes soins et je viens te rendre compte.

2 Or, outre quelques autres, les livres de la Loi des Juifs nous manquent, car ils se lisent en caractères et prononciation hébraïques et ont été écrits avec assez de négligences et d'inexactitudes, au dire des experts : ils n'ont pas bénéficié d'une sollicitude royale.

3 Or, il faut que ces livres aussi tu les aies dans un texte correct, car cette Loi est d'une sagesse supérieure et très pure, du fait qu'elle est divine. Voilà d'où vient que prosateurs et poètes et même tant d'historiens se sont gardés de mentionner lesdits livres ainsi que les hommes qui ont réglé sur eux leur conduite; c'est que la doctrine qu'ils contiennent est *auguste et sainte*, selon l'expression d'Hécatée d'Abdère.

4 Si donc tu l'agrées, ô roi, on écrira au grand-prêtre de Jérusalem d'envoyer les hommes les plus honorables, des anciens, compétents dans la science de leur Loi, six de chaque tribu, afin qu'en faisant soumettre à l'examen ce qui aura obtenu l'accord de la majorité et en arrivant ainsi à une interprétation exacte nous établissions brillamment un texte digne du sujet et de tes intentions. Sois heureux à jamais.»

5 Sur la présentation de ce rapport, le roi ordonna d'écrire à Eléazar à ce propos, en lui indiquant aussi la libération des prisonniers qui avait eu lieu. Il fit don, pour la fabrication de cratères, de coupes, d'une table et de vases à libations, d'un poids d'or de cinquante talents, d'argent de soixante-dix, et de quantité de pierreries –

6 avec ordre aux gardiens des trésors de laisser les artistes choisir celles qu'ils préféreraient – et, en numéraire pour des sacrifices et autres dépenses, d'environ cent talents. Nous te décrivons la fabrication de ces articles immédiatement après la copie des lettres.

La lettre du roi se présentait ainsi :

Lettre du roi Ptolémée au grand-prêtre Éléazar.

Chapitre 4

1 «Le roi Ptolémée au grand-prêtre Eléazar, salut et santé. Étant donné qu'un nombre assez considérable de Juifs habite sur notre territoire, expulsés de Jérusalem par les Perses au temps de leur domination, qu'ensuite il en est encore arrivé en Egypte avec mon père, comme prisonniers de guerre, il en a placé beaucoup dans l'armée, avec la haute solde; pareillement, comme il avait éprouvé la fidélité de ceux qui se trouvaient déjà auparavant dans le pays, il établit des garnisons et les leur confia, pour tenir par eux en respect la population égyptienne. Quant à nous qui lui succédons, nous montrons beaucoup d'humanité à tous, mais spécialement à tes compatriotes : nous en avons rendu à la liberté plus de cent mille, qui étaient prisonniers de guerre, en versant à leurs maîtres une juste indemnité pécuniaire, en nous appliquant à réparer tous les torts qui avaient pu leur être faits lors des mouvements de foules, conscient de faire là oeuvre sainte, avec consécration d'une offrande au Dieu très grand, qui a conservé notre royaume en paix avec la plus grande gloire dans le monde entier; c'est ainsi que nous avons placé dans l'armée ceux qui sont dans la fleur de l'âge; quant à ceux qui présentaient des aptitudes même pour notre service personnel et méritaient qu'on leur confiât une charge à la cour, je les ai distingués pour les y mettre.

2 Désireux de t'être agréable, ainsi qu'à tous les Juifs de la terre et à leurs descendants, nous avons décidé de faire traduire votre Loi de ce que vous appelez le texte hébreu en langue grecque, pour avoir ces livres-là aussi dans notre bibliothèque, avec les autres *livres du Roi*.

3 Dans ces conditions, tu feras bien et tu-répondras à notre sollicitude en choisissant des hommes d'une vie exemplaire, des anciens versés dans la connaissance de leur Loi, capables d'en faire une traduction, six de chaque tribu, pour trouver un texte qui représente l'accord de la majorité, vu l'importance de la recherche. Aussi bien pensons-nous qu'une fois accompli, ce travail nous fera grand honneur.

4 Nous avons envoyé à cette fin André, des grands gardes du corps, et Aristée, membres distingués de notre cour, pour conférer avec toi. Ils emportent des offrandes dédicatoires pour le sanctuaire, et, pour les victimes et le reste, cent talents d'argent. De ton côté, écris-nous tes désirs; nous aurons pour agréable ce geste d'amitié, et nous nous empresserons de les satisfaire. Bonne santé.»

A cette lettre Eléazar donna l'habile réponse que voici :

Lettre du grand-prêtre Éléazar au roi Ptolémée.

Chapitre 5

1 Eléazar, grand-prêtre, au roi Ptolémée son ami sincère, salut. Bonne santé à toi, à la reine Arsinoé, ta soeur, et à vos enfants. S'il en est ainsi, c'est bien et selon nos vœux. Nous-même, nous sommes en bonne santé. La réception de ta lettre nous a fait une grande joie, à cause de ta résolution et de ton beau projet. Ayant alors rassemblé tout le peuple, nous lui en avons donné lecture, pour qu'on sache quelle est ta piété à l'égard de notre Dieu.

2 Nous avons aussi exposé les coupes que tu as envoyées : vingt en or, trente en argent, cinq cratères ainsi que la table à offrandes, et, pour l'achat de victimes et les aménagements dont le Temple pourrait avoir besoin, cent talents d'argent, apportés par André, un de tes dignitaires, et Aristée, hommes distingués et d'une culture supérieure, à tous égards dignes de ta conduite et de ta justice.

3 Ils nous ont communiqué ton message et, en retour, ont entendu notre réponse, qui s'accorde avec ta lettre.

Chaque fois qu'il s'agira de servir tes intérêts, la chose nous dépassât-elle, nous suivrons tes désirs : c'est là le signe de l'amitié et de l'attachement; tu as comblé de tant de façons nos compatriotes de tant d'inoubliables bienfaits !

4 Aussi nous sommes-nous empressé d'offrir pour toi des sacrifices, ainsi que pour ta soeur, vos enfants et vos amis; le vœu de toute la foule a été que tout t'arrive toujours à souhait, que Dieu, le souverain Maître de toutes choses, te conserve ton royaume en une paix glorieuse.

5 Et pour que la traduction de la sainte Loi tourne à ton profit et s'accomplisse avec sûreté, en présence de tout le peuple j'ai choisi des hommes de valeur, des Anciens, six de chaque tribu, et les ai envoyés avec la Loi. Il sera donc bon que tu donnes des ordres, ô roi juste, pour que, une fois la traduction des livres terminée, ils nous reviennent en sécurité. Bonne santé.»

6 Par la suite, après avoir dans l'intervalle longuement parlé de l'affaire projetée, à la traduction des Écritures il ajoute en propres termes :

«Après la lecture des rouleaux, debout, les prêtres, les anciens du groupe des traducteurs et des délégués de la communauté, ainsi que les chefs du peuple, firent cette déclaration : «Maintenant que la traduction a été faite correctement, avec piété et avec une exactitude rigoureuse, il est bon que cette oeuvre reste comme elle est, sans la moindre retouche.» A ces mots ce fut une acclamation générale; alors ils invitèrent les assistants à prononcer une malédiction, selon leur usage, contre quiconque retoucherait l'ensemble du texte, soit en l'allongeant, soit en l'altérant si peu que ce fût, soit en y retranchant : excellente mesure pour le garder à jamais immuable.

7 Quand on lui fit le rapport de ces dernières scènes, le roi entra en une grande joie; le but, en effet, qu'il s'était proposé, à son avis était bien atteint. On lui donna lecture du texte tout entier, et il conçut une admiration sans bornes pour le génie du législateur. Il demanda à Démétrius : «Comment, une fois réalisés de pareils chefs-d'oeuvre, aucun historien, aucun poète n'a-t-il songé à les mentionner ?» L'autre lui répondit : «En raison du caractère auguste de cette Loi et parce qu'elle vient d'un dieu; en outre, certains qui s'y étaient risqués, frappés par ce dieu, renoncèrent à leur entreprise.»

8 Et en effet, dit-il, il avait entendu Théopompe raconter qu'au moment où il allait, assez imprudemment, insérer dans son histoire des passages traduits de la Loi, il fut saisi d'un trouble mental pour plus de trente jours; or, au cours de sa prière, il supplia le dieu de lui révéler la cause de son infortune; mais un songe lui ayant appris que c'était son indiscrétion de vouloir livrer les choses divines à des profanes, il s'en abstint et ainsi recouvra la santé.

9 «Je tiens aussi personnellement, ajouta-t-il, du poète tragique Théodecte qu'à l'instant où il allait transposer dans une pièce quelque passage tiré des textes de la Bible, ses yeux furent atteints de la cataracte. Soupçonnant que c'était là la cause de son malheur, il se mit à supplier Dieu et, après bien des jours, finit par être guéri.»

10 Alors le roi, comme je l'ai dit, instruit de tout cela par les explications de Démétrius, se prosterna devant les livres, puis donna ordre d'en prendre grand soin et de les conserver religieusement.»

11 Voilà notre extrait de l'écrit susdit. Voyons aussi maintenant l'ordonnance de la législation mosaïque d'après les hommes en renom dans ce peuple. Je présenterai d'abord, de Philon, le récit de la marche que firent les Juifs pour sortir d'Égypte sous la conduite de Moïse, récit tiré du premier livre de l'ouvrage intitulé *Hypothetica*, où, parlant en faveur des Juifs contre leurs accusateurs, il exprime ainsi :

De Philon sur la sortie d'Égypte des Juifs.

Chapitre 6

1 «Leur antique ancêtre était originaire de Chaldée, et ce peuple sortit d'Égypte alors qu'autrefois il avait émigré de Syrie, vu le nombre incroyable des gens et l'insuffisance du sol; en outre, il s'était abondamment nourri de projets hardis; de plus, Dieu leur indiquait par des visions et des songes comment sortir d'Égypte, et ils n'en étaient pas moins tombés, sous une inspiration divine, dans la nostalgie de la vieille terre de leurs pères (d'où précédemment leur ancêtre avait passé en Egypte, par un décret divin ou quelque pressentiment); sur quoi ils atteignirent à une extrême prospérité, si bien que depuis ce temps-là jusqu'à nos jours leur race s'est reproduite et a survécu, pour arriver à une telle multitude.»

2 Un peu plus loin il dit : «Un homme guidait leur sortie et leur marche; il ne différait en rien, à la rigueur, de la foule; comme cela, on le traitait de sorcier et de charlatan : belle sorcellerie, vraiment, et belle fourberie ! par laquelle, quand le peuple mourait de soif et de faim, ignorait le chemin, manquait de tout, non seulement il le sauva jusqu'à la fin, comme s'ils avaient tout en abondance, convoyés par les peuples qu'ils traversaient; il les maintint même en bon accord entre eux et surtout confiants à son égard;

3 et cela non pour peu de temps, mais pendant un temps au cours duquel probablement une maisonnée même ne resterait pas unie au sein de l'abondance. Ni soif ni faim ni déclin physique ni crainte de l'avenir ni ignorance du lendemain ne soulevèrent contre ce sorcier des gens qu'ils dupait et qui dépérissaient.

4 Au reste, que veux-tu que nous disions? Que cet homme-là possédait assez d'art, d'habileté oratoire ou d'intelligence pour surmonter tant de difficultés extraordinaires qui les menaient tous à leur perte ? Car ou c'étaient ses subordonnés qui n'offraient ni incompréhension

ni mauvaise volonté mais se laissaient persuader et n'étaient pas sans prévoir l'avenir, ou bien n'étaient particulièrement méchants Dieu adoucissait leur humeur et présidait pour ainsi dire à leur sort présent et futur. Car quoi qu'il te semble de plus vrai là-dedans, sa gloire, son honneur, son zèle pour eux tous paraissent y gagner.

5 Voilà pour l'exode. Une fois arrivés à cette terre, comment ils s'y établirent et occupèrent le pays, c'est ce que montrent les saintes Écritures; néanmoins je crois pouvoir exposer le vraisemblable moins d'après l'histoire qu'en raisonnant sur les faits.

6 Préfères-tu, en effet, qu'étant encore supérieurs en nombre, quoique extrêmement éprouvés, vigoureux tout de même et bien armés, ils aient de vive force pris le pays, en vainquant à la fois les Syriens et les Phéniciens qui combattaient sur leur propre sol ? Ou devons-nous les supposer peu belliqueux, faibles, en infériorité numérique et inaptes à préparer la guerre, mais gagnant le respect des autres, qui leur livraient volontairement la terre; après quoi, sans retard ni délai, ils se mirent à bâtir le Temple et à tout organiser pour la religion et le culte ?

7 Voilà, paraît-il, qui prouve qu'ils furent reconnus particulièrement chers à Dieu même par leurs ennemis; car ennemis leur étaient nécessairement ceux dont ils étaient venus soudain envahir la terre pour s'en emparer. En tout cas, comment, entourés chez ceux-là de respect et d'honneur, ne sembleraient-ils pas plus chanceux que les autres ? Et quels avantages ajouterons-nous à celui-là pour occuper la deuxième ou la troisième place ? Sera-ce leur sens de la loi, leur soumission, leur sentiment religieux, leur justice, leur piété ? Aussi bien cet homme, quel qu'il fût, qui établit leurs lois, leur inspira une telle admiration qu'il suffisait qu'une chose lui plût pour qu'ils l'acceptassent.

9 Ainsi, qu'il ait parlé d'après son propre raisonnement ou sur la foi d'une révélation, ils attribuèrent tout à Dieu et bien des années se sont écoulées (je ne puis dire exactement combien, plus de deux mille en tout cas) sans qu'ils aient changé même un seul mot de ce qu'il avait écrit; ils auraient supporté dix mille morts plutôt que de rien admettre de contraire aux lois et coutumes fixées par lui.»

10 Là-dessus il résume la constitution rédigée par le peuple juif sur la base des lois de Moïse et s'exprime ainsi :

De la vie pieuse selon Moïse.

Chapitre 7

1 «Y a-t-il chez eux quelqu'un de ces faux-fuyants ou d'autres semblables : l'apparence de la douceur, de la mansuétude; les chicanes en justice, les excuses, les reports, les estimations d'amendes suivies de contre-estimations ? Rien de cela; tout est simple et clair; si tu commets la sodomie, l'adultère; si tu violes une jeunesse (ne parle même pas d'un garçon, mais même une fille); si encore tu te prostitues; si, malgré ton âge, tu subis une infamie, ou si tu décides ou as l'intention de la subir le châtement est la mort.

2 Si tu outrages la personne d'un esclave ou une personne libre, si tu la mets aux fers, si tu t'en saisis pour la vendre, si tu voles des biens profanes ou sacrés, si tu commets un sacrilège, non seulement en acte mais même par une parole quelconque : envers Dieu même (que Dieu nous pardonne la seule pensée d'un tel crime) inutile d'en parler, mais envers ton père, ta mère, ton bienfaiteur : la mort pareillement; et non pas une mort ordinaire ou la première venue : on doit lapider celui qui a seulement parlé ainsi, car celui qui commet l'impiété n'est pas pire.

3 Voici d'autres préceptes, tels que : les femmes sont au service de leurs maris, non sous le coup d'insultes mais pour leur obéir en tout; les parents commandent aux enfants pour leur préservation et les soins à leur donner; chacun est maître de ses biens, à moins qu'il ne les ait consacrés à Dieu ou n'ait déclaré les lui abandonner. Et s'il leur échappait une simple promesse verbale, ils ne peuvent plus toucher ni manier ces biens : ils en sont immédiatement et totalement exclus.

4 Ne me parle pas de dérober la propriété des dieux ou de piller les offrandes d'autrui; même pour leurs possessions, je le répète, s'il leur était inconsciemment échappé un mot de consécration, sur cette parole les voilà privés de tout; s'ils regrettent ou corrigent ce qu'ils ont dit, la vie même leur est enlevée.

5 A propos des autres personnes qui dépendent de lui, c'est le même principe. Si un mari déclare consacrée la pension alimentaire de sa femme, celle-ci n'y a plus droit; d'un père à un fils, d'un chef à son subordonné, il en va de même; or la principale et la plus parfaite manière de libérer un bien consacré est le refus du prêtre; car Dieu lui donne pouvoir d'accepter (ou de

refuser) le don; à défaut de quoi, le rite dépend des autorités supérieures actuellement habilitées à déclarer Dieu satisfait; en sorte qu'il n'est plus obligatoire d'accepter l'offrande.

6 Ajoute quantité d'autres précipitons contenues soit dans des us et coutumes non écrits, sont dans les lois mêmes : ce qu'on aurait horreur de souffrir, ne pas le faire soi-même à autrui ce qu'on n'a pas déposé, ni pas l'enlever, que ce soit d'un jardin, d'un pressoir ou d'une aire; ne soustraire absolument rien peu ou prou, à une meule; ne pas refuser du feu à qui en demande; ne pas intercepter des eaux courantes; mais même si des pauvres ou des estropiés mendient leur nourriture, les y admettre religieusement pour l'amour de Dieu.

7 Ne pas priver un cadavre de sépulture, et même jeter encore sur lui autant de terre qu'en exige le rite; ne déplacer absolument aucune tombe, aucun monument funéraire; n'infliger ni entraves ni surcroît de misère à qui est dans l'épreuve; ne pas stériliser la semence virile ni rendre les femmes infécondes par des drogues abortive; ou d'autres pratiques; ne pas traiter les animaux contrairement aux prescriptions de Dieu ou d'un législateur; ne pas détruire leur semence ni les frustrer de leurs petits;

8 ne pas introduire de balance dérégulée, de chénice ¹ faussement mesurée, de monnaie frauduleuse; ne pas révéler lors d'une querelle les secrets d'un ami : où sont, au nom du ciel, vos fameuses Bouzygies ²? Vois encore, outre ceux-là, d'autres préceptes : ne pas séparer les parents de leurs enfants, même s'ils sont tes prisonniers; ni une femme de son mari, quand même, pour l'avoir achetée, tu serais légalement son maître.

9 Certes, il s'agit là de cas sérieux et d'importance. D'autres sont minimes et de tous les jours : ne pas vider un nid bâti sous ton toit; ne pas étouffer la supplication d'animaux qui d'aventure chercheraient un refuge; ne pas ... s'agirait-il de choses encore moins graves. Peut-être me dirais-tu qu'elles ne comptent pas; mais la loi qui y préside, elle, est grande et mérite toute attention; grandes sont les proclamations, grandes les malédictions qui appellent la ruine; Dieu lui-même surveille tout cela et le venge en tous lieux.»

10 Un peu plus loin, il dit : «Tout un jour peut-être, mais plutôt non pas pendant un seul mais pendant plusieurs et qui ne se suivent pas immédiatement mais à intervalles (c'est-à-dire de sept en sept), sans préjudice, naturellement, de la coutume valable pour chacun des jours profanes, tu ne t'étonnes pas de ne voir transgressée aucune des prescriptions ?

11 Est-ce là seulement exercice de maîtrise de soi, comme s'il y avait égalité à faire un travail pénible et à pouvoir cesser de travailler, s'il le fallait ? Non certes; mais c'est en vue d'un résultat grand et admirable que, dans la pensée du législateur ils devaient non seulement pouvoir également faire le reste ou l'omettre, mais encore être experts dans leurs lois et coutumes ancestrales.

12 Que fit-il donc ? Il voulait, lors de ces septièmes jours, les voir réunis au même lieu et assis ensemble pour écouter avec respect et dignité les lois, afin que nul ne les ignorât.

13 En fait, ils se rassemblent chaque fois et siègent ensemble, la plupart en silence, sauf si la coutume fait suivre la lecture de quelque acclamation; un des prêtres ou des anciens qui se trouve là leur lit les saintes lois et les commente point par point jusque tard dans la soirée; là-dessus, ils se séparent, instruits des saintes lois et fort avancés dans la piété.

14 Cela te semble-t-il le fait d'oisifs ? Ne leur est-ce pas plus nécessaire que tout travail ? Aussi ne vont-ils pas questionner des juristes sur ce qu'il faut faire ou éviter; ils ne se négligent pas, laissés à eux-mêmes, par ignorance des lois; si tu attaques l'un d'eux en l'interrogeant sur les institutions ancestrales, il peut répondre facilement et sans hésiter : un mari à sa femme, à ses enfants un père, à ses esclaves un maître paraît capable de transmettre la loi.

15 A propos aussi de la septième année on peut sans peine s'exprimer de même, sinon peut-être en termes identiques. Car alors ce ne sont pas eux qui s'abstiennent de travailler comme aux septièmes jours; c'est le sol qu'ils laissent en jachère pour les moissons futures, afin de les avoir abondantes. Il vaut beaucoup mieux, en effet, qu'il se repose pour être travaillé l'année suivante, au lieu de se trouver épuisé par des labours ininterrompus.

16 La même chose, tu peux le voir, se produit pour la force physique; car ce n'est pas seulement pour la santé que les médecins prescrivent des interruptions et des pauses dans le travail : la continuité et la monotonie, surtout dans le travail, paraissent nuisibles.

¹ Mesure de capacité pour grains, usitée chez les anciens Grecs.

² Les Bouzygies se célébraient en l'honneur du héros athénien Bouzygès, qui avait le premier attelé un boeuf à une charrue; un membre de sa famille y déclamaient des imprécations contre qui violerait les lois non écrites d'assistance mutuelle.

17 En voici une preuve : si quelqu'un leur promettait de travailler cette même terre beaucoup plus que précédemment pendant cette septième année et de leur en abandonner tous les produits, ils refuseraient tout net; car ils ne pensent pas qu'ils doivent être les seuls à se relaxer de leurs peines (encore qu'il n'y eût là rien d'étonnant), mais que c'est leur terre qui a droit à un peu de relâche et de répit, en vue d'un futur recommencement des soins et des labours.

18 Qu'est-ce, au nom du ciel, qui les empêchait de la louer l'année précédente et de recevoir des cultivateurs le rendement de cette année-là ? Mais, je le répète, d'aucune façon, par souci évidemment du sol, ils n'acceptent rien de semblable.

19 Voici encore de leur humanité une preuve vraiment grande : comme ils renoncent eux-mêmes aux travaux de cette année-là, ils ne croient pas devoir récolter ni engranger les fruits du sol que ne leur ont pas procurés leurs propres peines; pensant que Dieu leur a donné ce que la terre produit spontanément, ils veulent que les voyageurs et les autres qui le désirent ou en ont besoin en usent librement.

20 Sur ce sujet tu as eu suffisamment. Que la loi leur ait dès lors fixé ces règles pour le septième jour, tu ne m'en demanderas pas la raison : tu as sans doute déjà souvent entendu dire à beaucoup de médecins, de philosophes, de physiologues l'importance, pour la nature universelle et spécialement pour celle de l'homme, de la question du septième jour.»

21 Voilà pour Philon. Des récits analogues se trouvent chez Josèphe, au IIe livre de l'ouvrage intitulé *De l'ancienneté des Juifs*, où il écrit lui aussi ce qui suit.

De Josèphe sur la vie selon Moïse.

Chapitre 8

1 «Qui a le mieux réglé les lois et atteint sur Dieu la foi la plus juste, c'est ce qu'on peut observer par l'étude comparative des lois; car c'est de celles-ci qu'il faut maintenant parler.

2 Infinies donc sont les différences particulières des coutumes et des lois dans l'ensemble de l'humanité. En gros on les résumerait ainsi :

3 les uns ont confié à des monarchies, les autres aux oligarchies, d'autres encore au peuple le pouvoir politique; quant à notre législateur, il n'a regardé d'aucun de ces côtés, mais, dirait-on en faisant violence à la langue, il a donné à son régime le nom de théocratie, en remettant à Dieu l'autorité et la puissance et en invitant tout le monde à regarder vers lui comme vers l'auteur de tous les biens, ceux qui sont le lot commun de l'humanité et ceux que les hommes obtiennent personnellement par leurs prières dans les difficultés : rien ne peut échapper à sa connaissance, aucune de nos actions ni aucune de nos pensées intimes.

4 Lui, il l'a proclamé incréé, éternellement immuable, supérieur en beauté à toute forme mortelle et connaissable pour nous par sa force mais, quant à son essence, inconnaissable.

5 Que cette idée de Dieu ait été enseignée aux plus sages des Grecs selon les principes donnés par Moïse, je n'en dis rien pour le moment; mais qu'elle soit belle et convienne à la nature de Dieu comme à sa grandeur, ils l'ont formellement attesté; et c'est en effet ce que Protagoras, Anaxagore, Platon, les philosophes postérieurs venus du Portique et à peu près tous semblent avoir pensé de la nature divine.

6 Mais ceux-là, qui philosophaient en petit comité, n'osèrent pas révéler à des foules encombrées de préjugés la vérité de leur croyance, alors que notre législateur, dont les actes s'accordaient avec les lois, ne persuada pas seulement ses contemporains, mais encore, à leurs descendants successifs, inculqua inébranlable la foi en Dieu.

7 La raison en est que son mode de législation l'emportait largement sur les autres en utilité : il ne faisait pas de la piété un élément de la vertu, mais des vertus autant d'éléments de la piété (il les vit et les établit comme un tout), je veux dire la justice, la tempérance, l'endurance, la concorde des citoyens en toutes circonstances.

8 Car les actions, les occupations, les paroles se rapportent toutes à notre piété envers Dieu : Moïse n'a rien laissé sans examen ni définition.

9 Il est, en effet, deux modes d'éducation et de formation morale : l'un s'enseigne oralement, l'autre par la pratique des moeurs. Or les autres législateurs ont différé d'opinion : choisissant chacun le mode qu'il préférait, ils ont négligé l'autre; ainsi les Lacédémoniens et les Crétois formaient par des coutumes, et non par des enseignements oraux, tandis que les Athéniens et presque tous les autres Grecs réglaient par les lois ce qu'il fallait faire ou éviter, sans souci d'y habituer par l'action.

10 Notre législateur, lui, unit avec grand soin ces deux aspects : il ne laisse pas sans explication l'exercice des moeurs, ne sépare pas de la pratique les prescriptions de la Loi; dès la

première éducation et la vie domestique de chacun, il n'abandonne pas le moindre détail à l'initiative et au caprice des usagers; soit pour les aliments à éviter ou à servir, soit pour les personnes admises à partager notre vie, l'application au travail ou au contraire la détente, il fait de la Loi la norme et la règle, afin que, vivant sous elle comme sous un père ou un maître, nous ne péchions en rien volontairement ou par ignorance.

11 En effet, il ne laisse pas l'excuse de l'ignorance, mais montre dans la Loi le plus beau et le plus nécessaire des enseignements : pour l'entendre non pas une fois ni deux ni plusieurs, il a ordonné que chaque semaine, abandonnant les autres travaux, on se réunît pour écouter la Loi et l'apprendre exactement par coeur; ce que tous les législateurs semblent avoir négligé.

12 Et la plupart des hommes sont si loin de vivre selon leurs propres lois que d'ordinaire ils ne les savent même pas; ce n'est qu'après un délit qu'ils apprennent par d'autres qu'ils ont enfreint la Loi. Ceux qui chez eux remplissent les charges les plus hautes et les plus importantes confessent leur ignorance, puisqu'ils placent auprès d'eux, pour veiller à la bonne marche des affaires, des gens qui font profession de connaître les lois.

13 Chez nous, qu'on choisisse n'importe qui, et il les dira toutes plus facilement que son propre nom. Aussi, pour les avoir apprises par coeur dès le premier éveil de la raison, nous les avons comme gravées dans nos âmes; il est rare qu'on les transgresse, impossible de s'excuser pour se soustraire au châtement.

14 Voilà surtout ce qui a établi parmi nous une merveilleuse harmonie; car n'avoir sur Dieu qu'une seule et même opinion, ne différer en rien les uns des autres dans notre vie et nos coutumes, voilà qui produit un très bel accord dans les moeurs des hommes.

15 Chez nous seuls, en effet, on n'entendra pas sur Dieu de propos contradictoires, tels que dans d'autres peuples il n'en échappe pas seulement à des individus quelconques, suivant l'humeur qui les prend; certains philosophes même en ont osé, quand les uns tentaient par leurs discours d'abolir toute la nature divine, que d'autres supprimaient sa Providence sur les hommes; et dans la vie courante on ne verra pas de différences : chez nous le travail est commun à tous, unique aussi est la doctrine, conforme à la Loi, que Dieu contemple toutes choses.

16 A propos encore de la vie courante, que tout le reste ait pour fin la piété, c'est ce qu'on apprendrait même de femmes ou de serviteurs. De là aussi est venu le reproche que l'on nous fait parfois, de n'avoir pas produit d'inventeurs d'oeuvres ou de thèses nouvelles.

17 Car les autres estiment louable de ne garder aucune des institutions ancestrales, et ceux qui osent le plus les transgresser se voient proclamer sages, habiles; nous, au contraire, nous avons compris que l'unique sagesse, l'unique vertu est de n'absolument rien faire ni penser qui s'oppose à la législation initiale.

18 C'est là, sans doute, une preuve que la Loi a été faite excellemment; ce qui l'est autrement révèle à l'épreuve qu'on doit Je corriger; mais pour nous qui avons cru dès le début que la Loi avait été faite conformément à la volonté divine, ce serait même une impiété que de ne plus l'observer.

19 Qu'y changerait-on, en effet ? Que trouverait-on de plus beau, qu'emprunterait-on ailleurs comme préférable? Serait-ce tout le système du régime ? Mais y en aurait-il de plus beau ou de plus juste que celui qui a fait regarder Dieu comme le chef de toutes choses, qui charge les prêtres de gérer au nom de tous les affaires importantes, et a confié au grand-prêtre suprême à son tour l'autorité sur les autres prêtres ?

20 Ceux-ci, dès le début, le législateur ne les a pas promus à cette dignité parce qu'ils se distinguaient par la richesse ou d'autres avantages naturels; mais c'est à ceux qui l'emportaient avec lui sur les autres par l'éloquence et la sagesse qu'il remit le culte divin.

21 Il s'agissait de veiller scrupuleusement sur l'observation de la Loi et les autres devoirs; c'est, en effet, pour surveiller tout le peuple, juger les contestations et châtier les condamnés que les prêtres furent établis.

22 Quelle magistrature pourrait-il y avoir de plus sainte que celle-ci ? Quel honneur plus digne de Dieu ? lorsque tout le peuple a été formé à la piété, qu'aux prêtres a été confiée une responsabilité exceptionnelle, et que l'administration est réglée comme un rite d'initiation.

23 Car ce que d'autres pratiquent durant quelques jours sous le nom de mystères et d'initiations, nous l'observons, nous, avec grande joie et décision inébranlable à longueur d'année.

24 Quelles sont donc nos proclamations et nos interdictions ? Elles sont simples et familières. En tête, la première dit de Dieu : Dieu possède tout, parfait et bienheureux; il se suffit à lui-même et suffit à tous les êtres; il est le commencement, le milieu et la fin de toutes choses; il se manifeste par ses oeuvres et ses bienfaits, et rien n'est plus visible que lui; mais sa forme et sa grandeur nous sont absolument invisibles.

25 Toute matière employée à le représenter, si précieuse qu'elle soit, est sans valeur; tout art qui prétend l'imiter n'est plus un art; nous n'avons vu ni ne concevons rien de semblable, et il est impie de le représenter.

26 Nous contemplons ses oeuvres : lumière, ciel, terre, soleil et lune, fleuves et mer, génération de vivants, croissance des fruits; tout cela, Dieu l'a fait, mais non de ses mains ni de sa peine, et sans avoir besoin de collaborateurs; voulait-il une chose belle, aussitôt elle naissait dans la beauté.

27 C'est lui que tous doivent suivre et servir en pratiquant la vertu; car c'est la manière la plus sainte de servir Dieu.

28 Il y a un temple unique d'un Dieu unique (car toujours le semblable aime le semblable), et commun à tous, comme Dieu est commun à tous. C'est celui-là que servent constamment les prêtres; ils ont à leur tête celui qui pour lors est le premier par la naissance. Avec ses collègues il sacrifiera à Dieu, gardera les lois, jugera les contestations, châtiara les condamnés. Quiconque lui désobéira sera puni comme impie envers Dieu même.

29 Nous faisons les sacrifices non pour nous gaver et nous enivrer (Dieu ne veut pas cela, et ce serait prétexte à rixes et à gaspillage); mais ils restent sobres, ordonnés, rangés, afin d'observer, spécialement en sacrifiant, la sagesse. Et dans les sacrifices il faut prier d'abord pour le salut commun, ensuite pour nous-mêmes; car nous sommes nés pour la communauté et celui qui la préfère à son propre intérêt sera particulièrement agréable à Dieu.

30 Que dans la prière, la supplication et la demande s'adressent à Dieu, non pour qu'il nous donne les biens (il les a donnés lui-même spontanément et mis à la disposition de tous), mais pour que nous puissions les recevoir et, une fois reçus, les conserver.

31 La pureté dans les sacrifices a été ordonnée par la Loi : après un enterrement, après un accouchement, après les rapports conjugaux et beaucoup d'autres circonstances, qu'il serait trop long maintenant d'énumérer.

32 Telle est notre doctrine sur Dieu et son culte; et c'est en même temps notre Loi. Et que dit-elle du mariage ? Elle ne reconnaît d'union que l'union naturelle avec une femme, et seulement si elle a lieu en vue de la procréation. Celle de mâles entre eux lui est en horreur, et la mort attend qui l'entreprendrait.

33 Elle enjoint de se marier sans se préoccuper de la dot, sans enlever la femme de force, sans la décider par ruse ou par fraude : il faut la demander à qui est maître de l'accorder et que la parenté y habilite. La femme, dit-elle, est en tout inférieure à l'homme; ainsi, qu'elle lui obéisse, non pour s'humilier mais afin d'être dirigée; car c'est à l'homme que Dieu a donné la puissance.

34 A celle-là seul l'époux doit s'unir; séduire l'épouse d'autrui est impie, et si quelqu'un agissait ainsi, aucune excuse ne le soustrairait à la mort, soit qu'il violentât une jeune fille fiancée à un autre, soit qu'il séduisît une femme mariée.

35 La Loi a prescrit de nourrir tous les enfants. Elle a interdit aux femmes de se faire avorter ou de détruire le germe de vie; si on l'y prenait, ce serait un infanticide que de supprimer une vie et appauvrir la race.

36 C'est pourquoi quiconque oserait avoir commerce avec une accouchée ne pourrait alors être pur. Même après les rapports légitimes entre mari et femme, la loi ordonne des ablutions : elle suppose que l'âme contracte une souillure en passant dans un autre lieu; en entrant dans un corps l'âme souffre, et elle souffre à nouveau quand elle en est séparée par la mort; c'est pourquoi, dans tous ces cas, la Loi prescrit des purifications.

37 A la naissance des enfants, elle n'a pas permis de faire bombance et de trouver là prétexte à s'enivrer; elle a voulu que dès le début l'éducation commençât dans la tempérance, pour apprendre la lettre des lois et savoir les exploits des ancêtres, afin d'imiter ceux-ci et de grandir avec celles-là en évitant les transgressions sans l'excuse de l'ignorance.

38 Elle a prévu les devoirs à rendre aux morts, sans luxe de sépulture, sans érection de monuments ostentatoires; elle commet aux obsèques les parents les plus proches, et tous ceux qui passent près d'un convoi funèbre doivent venir s'associer aux lamentations. Après un deuil, on devra purifier la maison et ses habitants, afin que l'auteur d'un meurtre soit très loin de sembler pur.

Le respect des parents vient après celui de Dieu, au second rang; qui ne leur rend pas leurs bienfaits et leur manque en quoi que ce soit est livré à la lapidation.

40 Toute personne âgée sera honorée des jeunes; car Dieu est l'âge le plus vénérable.

41 On ne cachera rien à ses amis : il n'y a pas d'amitié si on ne leur confie tout; même s'il survient quelque inimitié, il est interdit de dévoiler leurs secrets.

42 Si un juge se laisse acheter, il est puni de mort. Si l'on méprise un suppliant qu'on pourrait secourir, on est responsable. Ce qu'on n'a pas mis en dépôt, on ne l'enlèvera pas. On ne

touchera à rien qui appartienne à autrui. Le prêteur ne prendra pas d'intérêt. Toutes ces prescriptions et beaucoup d'autres analogues maintiennent entre nous la concorde.

43 Comment l'équité envers les étrangers a préoccupé le législateur, il vaut la peine de l'observer : on verra qu'il a tout prévu au mieux pour que, sans perdre nos coutumes propres, nous ne jalouions pas ceux qui voudraient les partager.

44 En effet, ceux qui veulent venir vivre avec nous sous les mêmes lois, il les accueille avec bienveillance, persuadé que la parenté ne tient pas seulement à la race mais encore au choix d'un genre de vie; mais à ceux qui ne se présentent qu'en passant il a refusé de se mêler à nos habitudes.

45 Et il a prévu les autres biens qu'il est nécessaire de communiquer : on fournira à quiconque en demande du feu, de l'eau, des aliments; on indiquera le chemin; on ne laissera personne sans sépulture.

46 Équitables également les mesures qui concernent les ennemis : il ne permet pas d'incendier leur terre, n'autorise pas à couper les arbres cultivés; il a interdit encore de dépouiller les soldats tombés au combat et s'est préoccupé de soustraire les prisonniers à la violence, surtout les femmes.

47 Il s'est tellement, de longue date, efforcé de nous enseigner la douceur et l'humanité qu'il n'a pas même négligé les animaux sans raison : il n'en a permis que l'usage légal, à l'exclusion de tout autre. Ceux qui, tels des suppliants, se réfugient dans les maisons, il a défendu de les tuer; il n'a pas permis non plus de faire périr les parents avec leurs petits; même en pays ennemi, on épargnera les animaux de labour au lieu de les abattre.

48 Et c'est ainsi qu'en toute occasion il a pourvu à l'équité, usant pour l'enseignement des lois susdites et réglant sans admettre d'excuse celles qui châtient les transgresseurs. La plupart de ceux-ci encourent la peine de mort : les adultères, ceux qui violent une jeune fille, ceux qui osent entreprendre un mâle, et l'agressé qui supporterait pareil outrage.

49 S'il s'agit d'esclaves, la Loi est également inflexible. De plus, les délits sur les mesures et les poids, la vente malhonnête et frauduleuse, le vol du bien d'autrui, la soustraction d'un objet qu'on n'a pas mis en dépôt, toutes ces fautes sont passibles de peines non pas égales à celles d'autres législations mais plus sévères. Pour un tort fait à ses parents, une impiété envers Dieu, même d'intention, c'est immédiatement la mort.

50 Ceux qui agissent en tout selon la Loi n'ont en récompense ni argent ni or ni non plus couronne d'olivier ou d'ache³ ou quelque distinction proclamée par le héraut : chacun, sur le témoignage de sa conscience, s'est fait la conviction que, suivant la prophétie du législateur et la promesse certaine de Dieu, à ceux qui ont observé les lois et qui, s'il fallait mourir pour elles, sont morts de bon cœur, Dieu a donné de renaître et de recevoir une vie meilleure au retour du cycle.

51 J'hésiterais maintenant à écrire cela si par leurs oeuvres beaucoup des nôtres, en mainte circonstance, n'avaient montré qu'ils étaient prêts à souffrir généreusement pour ne pas prononcer même une seule parole contraire à la Loi. Or, s'il ne s'était trouvé que notre nation fût connue de tous les hommes et que fût notoire notre obéissance volontaire aux lois, et si quelqu'un, en le donnant pour sien, lisait aux Grecs ce récit où il prétendait avoir rencontré, en dehors de la terre connue, des hommes qui se font de Dieu une idée si auguste et sont restés pendant des siècles immuablement attachés à de pareilles lois, tous, j'imagine, s'en émerveilleraient, vu leurs changements continuels; certes, quiconque a essayé de rédiger une constitution et des lois similaires se voit accuser de collectionner des utopies; on dit qu'il se fonde sur des bases impossibles.

52 Et je laisse de côté tous les autres philosophes qui ont traité un pareil sujet dans leurs écrits mais Platon, que les Grecs admirent pour avoir excellé par la dignité de sa vie et surpassé par la puissance persuasive de son éloquence tous ceux qui s'adonnaient à la philosophie, ne cesse, ou peu s'en faut, d'être bafoué et ridiculisé par ceux qui se donnent pour de grands politiques.

53 Pourtant, à examiner attentivement ses lois, on les trouverait plus faciles et plus proches des coutumes populaires. Platon lui-même est convenu qu'il était scabreux d'exposer la vérité sur Dieu à l'inintelligence des foules.

54 Mais, au dire de certains, Platon a fait des discours vides, figiolés avec beaucoup de fantaisie, et le législateur qu'ils ont le plus admiré est Lycurgue; si tous célèbrent Sparte, c'est pour être si longtemps restée attachée à ses lois.

³ Ombellifère qui ressemble au persil. Dans certains jeux de la Grèce, on donnait une couronne d'ache au vainqueur.

55 Qu'on reconnaisse donc comme preuve de vertu l'obéissance aux lois; mais que les admirateurs de Lacédémone comparent la durée de ce peuple aux deux mille ans et plus de notre constitution; qu'en outre ils réfléchissent à ceci : tant que les Lacédémoniens disposèrent de leur liberté, on les voyait observer scrupuleusement leurs lois; quand leur fortune vint à changer, ils les oublièrent à peu près toutes; nous au contraire, parmi d'innombrables vicissitudes causées par les changements des maîtres de l'Asie, au milieu même des pires dangers nous n'avons pas trahi nos lois.»

56 Ainsi Josèphe décrit-il la vie des Juifs selon Moïse; mais alors que l'examen des allégories qui obscurcissent les lois établies par celui-ci prêterait à de longs développements, j'estime suffisantes les narrations d'Éléazar et d'Aristobule, qui par leur naissance étaient hébreux de souche mais chronologiquement brillèrent au temps des Ptolémées. De ces deux hommes, nous avons vu un peu plus haut Éléazar honoré de la dignité de grand-prêtre, lui qui, aux envoyés du roi venus en ambassade pour l'amener à traduire en grec les Écritures hébraïques, esquissa le genre allégorique des saintes lois, en leur faisant la leçon suivante :

Esquisse, par le grand-prêtre Éléazar, du sens allégorique des saintes lois.

Chapitre 9

1 «Il vaut la peine de rappeler brièvement ses explications sur les points qui avaient excité notre curiosité; car la plupart des gens tiennent pour oiseux certains détails de la Loi, je veux dire à propos des aliments, des boissons et des animaux réputés impurs.

2 Comme nous demandions pourquoi, dans une création unique, certains sont estimés impurs pour l'alimentation, d'autres même au simple contact (car le rituel, généralement scrupuleux, l'est doublement en ces matières), à cette question il commença ainsi de répondre :

3 «Tu vois, dit-il, les effets de la conduite et des fréquentations, qu'à fréquenter de mauvaises compagnies les hommes se pervertissent et restent malheureux toute leur vie; tandis qu'associés à des hommes sages et prudents ils passent de l'ignorance à une existence réglée.

4 Notre législateur a donc commencé par déterminer les devoirs de la piété et de la justice, en fixant chaque point non seulement par des prohibitions mais par des exemples; il prévoyait les dommages encourus et les sanctions que Dieu réserve aux coupables !» (Éléazar), en effet, avait commencé avant tout par montrer que Dieu est unique, que tout manifeste sa puissance, que, tout l'univers étant plein de sa magnificence, rien ne lui échappe de ce que sur la terre les hommes accomplissent en secret; tout ce qu'on fait, au contraire, à ses yeux est clair, jusqu'aux choses de l'avenir.

6 Sur ces explications exactement élaborées et mises en évidence, il montra que la seule intention de mal faire ne restait pas ignorée, encore moins l'action elle-même : par toute sa législation il montrait la puissance de Dieu.

7 Après ce préambule, il établit que tous les autres hommes, sauf nous, professent le polythéisme, alors qu'ils sont eux-mêmes bien plus puissants que les vains objets de leur culte : ils font des statues de marbre ou de bois qui d'après eux représentent les auteurs de quelque découverte utile à leur existence; ils les adorent, bien qu'ils touchent du doigt leur insensibilité.

8 Et en effet, si c'était cela, cette découverte, qui en amenât la divinisation, totale serait l'absurdité : ils ont pris dans la création certains éléments qu'ils ont combinés et dont ils ont fait voir l'arrangement le plus commode, sans leur avoir eux-mêmes donné l'être; c'est donc vanité creuse que de défier ses semblables.

9 Car enfin, de nos jours encore, il est des hommes beaucoup plus inventifs et plus savants que ceux d'autrefois; et pourtant ils ne sauraient s'empêcher d'adorer ces derniers.

10 Ceux qui ont forgé ces idoles et ces mythes se croient les plus sages des Grecs. Et que dire alors des autres triples sots, les Egyptiens et leurs pareils, qui ont mis leur confiance dans des bêtes, le plus souvent des serpents ou des animaux féroces, les adorant, leur sacrifiant de leur vivant et après leur mort ?

11 Aussi, devant ce spectacle, notre législateur, un sage préparé par Dieu à une science universelle, nous a entourés d'une palissade sans brèche, de remparts de fer, pour nous empêcher de frayer en rien avec aucune des autres nations, nous qui, restant purs de corps et d'âme, affranchis de vaines croyances, vénérons le Dieu unique et puissant à l'exclusion d'absolument toutes les créatures.

12 Aussi les prêtres du haut clergé égyptien, qui ont eu coup étudié et ont été mêlés aux affaires, nous appellent *hommes de Dieu*, titre réservé aux adorateurs du vrai Dieu; les autres sont

des hommes de mangeaille, de boisson, de costume : le tout de leur vie se dissipe à ces préoccupations.

13 Pour les nôtres, tout cela ne compte pas; c'est vers le souverain domaine de Dieu que, toute leur vie, se tourne leur pensée. Ainsi, pour éviter que des contacts impurs et le commerce de gens indignes ne viennent à nous pervertir, il nous a entourés d'un réseau de prescriptions de pureté : aliments, boissons, contacts, ouïe, vue sont l'objet d'un code.

14 Dans l'ensemble, au regard de raison naturelle, tous les êtres se valent, gouvernés qu'ils sont par une seule puissance; et pourtant, dans le détail, à chaque chose s'attache une raison profonde de s'abstenir d'en user ou de s'en servir.

15 A titre d'exemple, je t'indiquerai rapidement un ou deux cas. Ne va pas recourir à l'objection, d'avance écroulée, que c'est pour des questions de rats, de belettes ou d'animaux semblables que Moïse édictait minutieusement ses décrets; au contraire, c'est pour inciter à de saines réflexions et à l'amendement moral, par souci de justice, que tout a été rédigé avec cette solennité.

16 En effet, les volatiles dont nous usons sont tous domestiqués et se distinguent par leur pureté, puisqu'ils se nourrissent de grains et de légumes, tels pigeons, tourterelles, sauterelles, perdrix, oies encore et tous autres du même genre; mais à propos des volatiles interdits tu trouveras qu'ils sont sauvages, carnassiers, qu'ils profitent de leur force pour tyranniser les autres et se nourrissent aux dépens de ces espèces domestiquées, au mépris de toute justice; ils enlèvent agneaux et chevreaux, et s'attaquent même aux hommes, morts ou vifs.

17 A l'aide de ces animaux il a établi un signe, en les qualifiant d'impurs, pour montrer que dans le domaine de l'âme ceux pour qui a été établie cette législation doivent pratiquer la justice, sans tyranniser personne en se prévalant de leur force, sans rien dérober, mais en dirigeant leur vie selon la justice, de même que les volatiles domestiques déjà nommés consomment les légumes qui poussent sur le sol et ne tyrannisent jusqu'à les détruire ni de plus faibles qu'eux ni leurs congénères.

18 Par ces animaux le législateur a légué comme mot d'ordre aux gens intelligents d'être justes, de ne rien faire par violence, de ne pas s'appuyer sur leur force pour tyranniser autrui.

19 Là où, en effet, on n'a jamais admis ne fût-ce que de toucher aux animaux en question à cause de leurs dispositions caractéristiques, comment ne faut-il pas se garder absolument de laisser ses moeurs dégénérer dans ce sens ?

20 Tout ce qui regarde l'usage à nous permis de ces animaux et du bétail, c'est par symbolisme qu'il l'a fixé : ainsi, 'avoir le pied fourchu' et 'écarter les cornes du sabot' nous rappelle de réserver chacune de nos actions pour le bien.

21 Car la force du corps tout entier avec son activité prend appui sur les épaules et les jambes. C'est donc à tout faire avec discernement en vue de la justice qu'il nous oblige, si nous sommes marqués par ces symboles; et nous le devons aussi en raison de notre état à part au milieu de tous les hommes.

22 La plupart des autres, en effet, se souillent par des relations entre eux, commettant ainsi une grande iniquité; des régions et des cités entières s'en font gloire; et ils ne se contentent pas de rapports avec les mâles, mais ils souillent des accouchées et jusqu'à leurs filles; nous sommes, nous, restés à l'écart de ces pratiques.

23 L'homme chez qui se trouve cette disposition à se différencier, le législateur l'a caractérisé aussi par la mémoire; car *tout ce qui a pied fourchu et rumine* exprime clairement, pour qui fait attention, la mémoire : ruminer n'est que se rappeler sa vie et sa subsistance,

24 car, on le sait, la vie, subsiste par la nourriture. Aussi exprime-t-il encore par l'écriture cette exhortation : *Tu te souviendras du Seigneur Dieu, qui a fait en toi ces grandes merveilles.*

25 Celles qui, à la réflexion, se révèlent grandes et glorieuses, c'est d'abord l'agencement du corps, l'assimilation de la nourriture, l'individualité de chaque membre; bien plus encore, l'ordonnance des sens, l'activité de l'esprit et son invisible mouvement, la promptitude à chaque entreprise et la découverte des arts impliquent une infinité d'aptitudes.

26 Aussi exhorte-t-il à se rappeler que les éléments susdits sont conservés par la puissance et la sollicitude de Dieu qui les maintient unis; il a déterminé que c'était toujours le temps et le lieu de se souvenir constamment de Dieu, souverain maître qui conserve les débuts, les milieux et les fins.

27 Et justement, en matière d'aliments et de boissons, il ordonne de n'en user qu'aussitôt après en avoir consacré les prémices. Jusque dans les habits il nous a donné un signe qui nous le rappelle; pareillement, il nous a fait une loi de mettre les *Paroles* sur nos villes et nos maisons pour les protéger, comme sur nos portails et nos portes pour être un rappel de Dieu; *autour de nos bras* il ordonne expressément que ce signe *reste attaché* montrant clairement qu'il faut

accomplir toute action avec justice, sans perdre de vue sa condition de créature ni, par-dessus tout, la crainte de Dieu.

28 Il ordonne qu'*au coucher, au lever, en chemin* on médite sur les créations de Dieu, non seulement en parole mais en appliquant l'intelligence à nos mouvements et impressions au moment de nous endormir et au réveil : quelle divine et incompréhensible alternance d'un état à l'autre !

29 Tu as vu l'excellence des raisons qui justifient la différenciation et la mémoire, d'après mon exposé sur le pied fourchu et les ruminants. Aussi bien ces règles n'ont-elles pas été fixées au hasard d'improvisations personnelles, mais avec un souci de vérité et pour exprimer la droite raison.

30 Car après avoir réglé en détail les questions d'aliments, de boissons et celle des contacts, il commande de ne rien faire ou écouter au hasard, et de ne pas profiter du pouvoir de la parole pour se livrer à l'injustice.

31 Sur la question des bêtes aussi, on trouvera le même principe : la malfaisance est le trait de caractère de la belette, des rats et de tous les animaux du même genre qui ont été énumérés. Car les rats souillent et endommagent tout, non seulement pour se nourrir, mais en outre au point que tout ce qu'ils se mêlent d'endommager devient absolument inutilisable à l'homme.

32 L'engeance belette est étrange : outre les traits déjà mentionnés, elle a une caractéristique déplorable : elle conçoit par les oreilles et met bas par la bouche. Et c'est aussi pourquoi la conduite des hommes qui en est le reflet est impure; car à tout ce qu'ils reçoivent par l'ouïe ils donnent corps par la parole, et ils impliquent autrui dans le mal : c'est commettre une impureté peu ordinaire, en se salissant totalement eux-mêmes par la souillure de leur impiété.

33 Et votre roi a bien raison de supprimer ces gens-là, comme on me l'apprend.' A quoi je répondis : *C'est des delateurs, j'imagine, que tu parles; le fait est qu'il leur inflige systématiquement des supplices et des morts douloureuses.* C'est bien d'eux, car la vigilance qui s'applique à perdre des hommes est sacrilège. Notre Loi, au contraire, interdit de faire du mal à personne, ni en parole ni en action.

34 Sur la question donc de ces animaux, pour m'en tenir à un exposé rapide, je t'ai fait voir que tout y a été réglé en vue de la justice, sans que rien ait été fixé par l'Écriture au hasard ou par fantaisie, mais pour que dans toute notre conduite et nos actions nous pratiquions la justice envers tous les hommes, en nous rappelant le souverain domaine de Dieu.

35 Donc, en matière d'aliments et d'animaux impurs, serpents et autres bêtes, tout le discours tend à la justice et à la pratique de la justice dans la vie sociale.

36 A mon avis, son apologie sur chaque point était excellente. Ainsi, il expliquait, pour les victimes offertes : veaux, béliers et chevreaux, qu'on est tenu de prendre, pour les apprêter, des bêtes domestiquées du gros et du menu bétail, à l'exclusion de tout animal sauvage, de peur que ceux qui offrent les sacrifices ne chargent leur conscience du moindre orgueil, d'après le symbolisme employé par le législateur :

37 car c'est de toutes les dispositions de son âme que celui qui présente une victime fait l'offrande. Je crois donc que, sur ces questions-là aussi, l'entretien méritait d'être raconté, en raison de la sainteté de la Loi, que je me suis laissé entraîner à t'exposer, Philocrate, pour satisfaire ton désir de t'instruire.»

38 Voilà ce que le grand-prêtre exposa, sur le symbolisme allégorique des saintes lois, aux Grecs venus le trouver alors qu'ils allaient se mettre aux traductions des Écritures qu'il s'agissait d'éditer. Mais il est temps d'entendre comment Aristobule, qui, outre sa philosophie ancestrale, avait pratiqué celle d'Aristote, a parlé de ce que les livres sacrés présentent comme les membres de Dieu; cet auteur (le même Aristobule que le IIe livre des Maccabées mentionne au début) s'en explique, dans l'ouvrage qu'il dédie au roi Ptolémée, de la façon que voici :

D'Aristobule sur ce qu'on appelle «les membres de Dieu »

Chapitre 10

1 «Après qu'il eut été suffisamment répondu aux questions proposées, tu t'es étonné, toi aussi, ô roi, de voir appliquer par notre loi des mains, un bras, un visage, des pieds, une marche à la puissance divine; cette difficulté va recevoir le développement approprié, et il ne contredira en rien nos dires précédents.

2 Je voudrais t'inviter à prendre dans leur sens naturel les interprétations et à te tenir sur Dieu à l'idée convenable, sans tomber dans la représentation mythique et anthropomorphe.

3 Souvent, en effet, quand notre législateur Moïse applique à ce qu'il veut dire des expressions qui concernent autre chose (j'entends celles qui touchent les épiphanies), il énonce des rapports naturels et la constitution de choses importantes.

4 Ceux qui sont doués du sens juste admirent sa sagesse et l'esprit divin qui l'a fait proclamer prophète; de ce nombre sont les philosophes mentionnés plus haut et quelques autres, ainsi que des poètes, qui lui doivent ce grand élan qui les fait admirer.

5 Mais ceux qui, faute de force intellectuelle, ne s'attachent qu'à la lettre ne voient pas qu'il expose une allégorie.

6 Je commencerai par prendre chaque détail pour l'éclairer dans la mesure de mes moyens; si je manque le but et ne réussis pas à te convaincre, n'accuse pas d'inintelligence le législateur, mais moi, pour n'être pas arrivé à discerner sa pensée.

7 Les mains d'abord. Elles ont un sens évident et assez commun même de nos jours; car quand tu entreprends une expédition militaire, en roi qui vise un résultat, nous disons : le roi a une main puissante; et les auditeurs sont orientés vers la force que tu détiens.

8 C'est ce que Moïse aussi indique par la Loi quand il dit : *D'une main forte Dieu t'a tiré d'Égypte*. Puis il rapporte que Dieu lui a dit : *J'enverrai ma main et je frapperai les Égyptiens*. Quand la mort s'abat sur le bétail et les autres animaux, il s'adresse au roi d'Égypte en ces termes: *Voici que la main du Seigneur sera sur ton bétail et les autres troupeaux de tes plaines, une grande mort*. D'où il appert que les mains se rapportent à la puissance de Dieu; aussi bien, on peut par métaphore concevoir que toute la force des hommes et toutes leurs activités reposent sur leurs mains.

9 Ainsi donc, le législateur a bien transposé le mot sur le plan de l'allégorie quand il appelle ses *mains* les achèvements de Dieu, et *station divine* désignerait bien, symboliquement, l'état du monde.

10 Car Dieu se tient au-dessus de tout, tout lui est soumis et a reçu de lui sa fixité; ce qui a fait croire aux hommes que c'était là immutabilité. Je veux dire, par exemple, que jamais le ciel n'est devenu terre, ni la terre ciel, ni le soleil lune brillante, ni inversement la lune soleil, ni les fleuves mer, ni la mer fleuves.

11 Pour les vivants encore, même principe : un homme ne sera pas un fauve, ni un fauve un homme. Et il en va de même pour les autres êtres, les plantes et le reste : ils ne sont pas interchangeables, mais reçoivent en eux-mêmes les mêmes révolutions et corruptions.

12 C'est donc là qu'on peut parler de *station divine*, puisque toutes choses sont soumises à Dieu. Le livre de la Loi parle aussi d'une descente divine sur la montagne, au temps où Dieu édictait la Loi, afin que tous fussent témoins de la force de Dieu. Car c'est là, manifestement, une descente; et si l'on veut conserver le récit qui concerne Dieu, voici comment on interprétera ces faits.

13 Nous apprenons que si *un feu embrasait la montagne* comme dit la Loi, c'est que Dieu était descendu, au son des trompettes, et que les flammes n'atteignaient pas la substance matérielle.

14 Alors que l'ensemble du peuple ne comprenait pas moins de cent myriades, sans inclure les enfants, réunis en cercle autour de la montagne, sur un espace dont le pourtour ne comptait pas moins de cinq jours de marche, de partout, entassés qu'ils étaient en cercle, tous voyaient de leurs yeux flamber le feu;

15 ainsi la descente n'était pas limitée localement, car Dieu est partout; seulement il montra par là que la force du feu, qui plus que tout étonne parce qu'elle consume tout, brûlait sans détruire de substance matérielle et ne consumait rien, à moins que la puissance de Dieu ne s'y ajoutât.

16 Des plantes qui poussaient sur la montagne alors que le paysage flambait ardemment, aucune ne fut consumée : l'herbe resta partout hors de l'atteinte du feu; on entendait fortement un son de trompettes répondre aux éclairs que le feu projetait, sans que des instruments de ce genre fussent là, sans personne pour en jouer, mais par une disposition divine qui commandait tout;

17 aussi apparaissait-il clairement que si la descente divine s'était produite, c'était pour faire tout prendre aux témoins comme une révélation : ce feu qui, nous J'avons dit, ne brûlait rien, ce son de trompettes sans activité humaine ni intervention d'instruments, Dieu enfin qui sans aucun concours montrait son universelle grandeur.»

18 Ainsi parle Aristobule. Maintenant que nous avons parcouru les exhortations des saintes lois, le mode de symbolisme allégorique qui s'y déploie, voici ce qu'on pourrait signaler

encore : divisant toute la race juive en deux classes, le verbe soumettait la masse aux avis explicites des lois selon le sens littéral, mais tenait quitte de cette littéralité l'autre ordre, celui des experts, pour leur demander de s'attacher à une philosophie plus divine, trop haute pour la multitude, et à l'étude de la signification des lois selon le sens.

19 C'était là une espèce de philosophes juifs dont des milliers d'étrangers ont admiré la vie ascétique et que les plus distingués de leurs compatriotes ont jugés dignes d'une mémoire impérissable, Josèphe, Philon et bien d'autres; omettant la plupart des témoignages, je me contenterai pour l'instant, à seul titre d'exemple, de celui de Philon, qui l'a rendu à ces hommes d'après beaucoup de souvenirs nationaux. Prends donc, parmi eux, l'extrait de l'*Apologie pour les Juifs*, où tu vas lire ce qui suit.

De Philon sur la vie vertueuse des anciens philosophes juifs.

Chapitre 11

1 «Notre législateur a entraîné à vivre en communauté des multitudes de ses disciples, que l'on appelle esséens et qui ont mérité ce nom, me semble-t-il, par leur sainteté. Ils habitent nombre de villes de Judée, et aussi nombre de bourgades et de groupements peuplés.

2 Leur vocation n'est pas affaire de race (le mot race ne s'applique pas à des choix volontaires); elle vient de leur zèle pour la vertu et de leur désir d'humanité.

3 En tout cas, parmi les Esséens, il n'y a absolument pas d'enfant en bas âge, ni d'adolescent ou de jeune homme, vu que l'instabilité de leur caractère s'accorde avec leur manque de maturité pour se porter aux nouveautés; ce sont des hommes mûrs et inclinant déjà vers la vieillesse, qui ne sont plus submergés par les débordements du corps ni menés par les passions, et qui récoltent la seule véritable liberté qui soit.

4 Pour témoin de cette liberté ils ont leur vie. Aucun n'admet d'absolument rien acquérir en propre, ni maison, ni esclave, ni terre, ni bétail, ni aucun des autres apanages et privilèges de la richesse; après avoir tout déposé à la masse, ils jouissent en commun des ressources de tous.

5 Ils habitent ensemble en confréries, sous forme d'association et de syssities,⁴ et ne cessent d'exercer toute leur activité dans l'intérêt commun.

6 Toutefois ils ont chacun des occupations différentes; ils s'y attellent résolument, tels des athlètes, sans prétexter la gelée ni la chaleur ni les variations atmosphériques; dès avant le lever du soleil, ils se rendent à la tâche accoutumée et ne reviennent qu'à peine quand il est couché, aussi heureux que les concurrents des luttes gymniques.

7 Ils estiment, en effet, que les exercices auxquels ils s'adonnent sont plus utiles à la vie, plus agréables à l'âme et au corps et plus durables que les jeux athlétiques, puisqu'ils ne passent pas avec l'âge comme la vigueur physique.

8 Parmi eux il y a des agriculteurs qui s'entendent à ensemer et à planter, des pasteurs qui conduisent toute sorte de troupeaux; certains surveillent des essaims d'abeilles. D'autres sont artisans en divers métiers, pour qu'ils n'aient pas à souffrir de privations en ce que requièrent les besoins essentiels; ils ne refusent aucun moyen honnête de se procurer des ressources.

10 Ces tâches si diverses leur valent un salaire que chacun remet à l'intendant qu'ils ont élu; là-dessus celui-ci achète aussitôt le nécessaire : il fournit une nourriture abondante et tout ce que demande la vie humaine.

11 Avec le même régime, la même table, ils se contentent chaque jour des mêmes aliments; ils se plaisent à la frugalité et repoussent le luxe comme une peste pour l'âme et pour le corps.

12 Ce n'est pas seulement la table qui leur est commune, mais encore le vêtement; ils disposent l'hiver de manteaux épais, l'été de tuniques à bas prix, de sorte qu'on peut prendre à son gré celle que l'on veut, étant convenu que ce qui est à chacun appartient à tous et, réciproquement, que ce qui est à tous appartient à chacun.

13 En outre, si l'un d'eux vient à tomber malade, on le traite aux frais de la communauté, et il reçoit les soins et les attentions de tous. Les vieillards qui n'auraient pas d'enfant terminent d'ordinaire leur vie comme s'ils en avaient non seulement beaucoup mais de vraiment filiaux, dans une vieillesse des plus heureuse et confortable, entourée d'égards et d'honneurs par tous ces fils, qui tiennent à les soigner moins par nécessité naturelle que de propos délibéré.

14 Bien plus, parce qu'ils voyaient avec perspicacité le seul ou le plus grave danger qui risquait de dissoudre la communauté, ils ont rejeté le mariage, en même temps qu'ils pratiquaient

⁴ repas en commun

une parfaite continence : aucun esséen ne prend femme, parce que la femme est égoïste, jalouse sans mesure, habile à prendre au piège les moeurs de l'homme et à le séduire par de continuelles sortilèges.

15 Quand, au moyen de discours flatteurs et de toute sorte de masques, comme au théâtre, elle appâte la vue et l'ouïe, elle abuse ces sens comme des subalternes et égare l'intellect directeur.

16 Vient-il des enfants, remplie d'orgueil et de hardiesse, ce qu'auparavant elle se contentait d'insinuer à mots couverts, elle le déclare maintenant avec une audacieuse arrogance, et, sans vergogne, oblige à faire ce qui toujours nuit à la communauté.

17 Le mari, enchaîné par les philtres de son épouse ou bien préoccupé de ses enfants par nécessité de nature, n'est plus le même avec les autres : sans s'en apercevoir, il devient un autre homme; de libre qu'il était, le voilà esclave.

18 Ainsi donc leur vie est enviable, au point que non seulement des particuliers mais même de grands rois restent interdits dans leur admiration pour de tels hommes : par leurs faveurs et leurs honneurs ils ajoutent à la vénération de leur nom vénérable.»

19 Voilà pour la citation de l'écrit en question; au traité *Sur la liberté de tout homme vertueux* j'emprunterai l'extrait suivant.

Encore sur les mêmes.

Chapitre 12

1 De son côté, la Syrie de Palestine n'est pas stérile en vertu, elle qu'occupe une partie non négligeable de la nation si féconde des Juifs.

2 Il est chez eux une secte appelée esséens, dont le nombre dépasse quatre mille; leur nom, à mon sens, ressemble, par une déformation de la langue grecque, au mot «saint»; en effet, ils sont éminemment voués au service de Dieu, sans sacrifier d'animaux mais par leur propos de rendre vraiment saintes leurs pensées.

3 D'abord, ils habitent des bourgades, en fuyant les villes à cause des désordres dont les citadins sont coutumiers : ils savent que la promiscuité, telle une épidémie produite par un air délétère, frappe les âmes d'une atteinte incurable.

4 Parmi eux, les uns cultivent la terre; d'autres, en exerçant les métiers qui contribuent à la paix, se rendent utiles à eux-mêmes et à leur prochain; ils ne thésaurisent ni or ni argent, n'acquièrent pas de vastes domaines par désir de revenus, mais se procurent tout ce qu'exigent les besoins essentiels de la vie.

5 Seuls à peu près entre tous les hommes à n'avoir ni biens ni possessions, par goût plus que par défaut de chance, ils s'estiment très riches, tenant pour surabondance, comme elles le sont en réalité, la frugalité et la bonne humeur.

6 Pour forger des traits, des javelots, des dagues, un casque, une cuirasse, un bouclier, tu ne trouveras chez eux personne; ni, en un mot, pour fabriquer des armes ou des machines militaires ou quelque instrument de guerre; rien non plus de ce qui, en temps de paix, dégénère en mal : négoce, petit commerce, affrètement de navires leur sont inconnus même en rêve : ils chassent toute tentation de cupidité.

7 Chez eux, pas un seul esclave : tous sont libres et s'entraident les uns les autres; ils condamnent les maîtres non seulement comme injustes, en ce qu'ils lèsent l'égalité, mais comme impies, en ce qu'ils enfreignent la loi de la nature, laquelle, en enfantant et nourrissant pareillement tous les hommes à la façon d'une mère, en a fait de vrais frères non pas de nom mais en toute réalité.

8 Cette parenté des hommes a été ébranlée par l'insidieuse cupidité, soucieuse de son bien-être, qui a transformé les proches en étrangers et l'amitié en haine.

9 En matière de philosophie, ils ont abandonné la logique, comme inutile pour l'acquisition de la vertu, aux chasseurs de mots; la physique, comme trop élevée pour la nature humaine, aux spéculateurs sublimes, sauf la partie qui est réflexion sur l'existence de Dieu et la naissance de l'univers; mais ils travaillent avec soin l'éthique, entraînés qu'ils y sont par les lois ancestrales, qu'une âme humaine ne pouvait concevoir sans inspiration divine.

10 Ils les apprennent à longueur de temps, mais spécialement chaque septième jour; car le septième jour est réputé sacré; ce jour-là ils cessent tout travail pour se rendre aux lieux saints qu'on appelle synagogues; là ils s'assoient selon l'âge, à des places fixes, les jeunes aux pieds des anciens, en bon ordre et tout oreilles. L'un d'eux prend les livres et lit; un autre, parmi les plus

expérimentés, s'avance et explique les endroits difficiles; car presque tout chez eux, par un respect jaloux d'antiques habitudes, s'enseigne au moyen de symboles.

11 Ils apprennent la piété, la sainteté la justice, l'économie, la politique, la science de ce qui est vraiment bon, mauvais ou indifférent, le choix de ce qu'il faut et la fuite du contraire, en prenant pour triple règle et critère l'amour de Dieu, l'amour de la vertu, l'amour des hommes.

12 Leur amour de Dieu se manifeste de mille façons : la pureté constante et mutuelle durant leur vie entière; le refus du ~serment; le refus du mensonge; l'opinion que la divinité, cause de tous les biens ne l'est d'aucun mal. Leur amour de la vertu se voit à leur mépris de l'argent, de la gloire, du plaisir; ils sont continents, endurants, et encore frugaux, simples, enjoués, modestes, obéissants à la règle, équilibrés, avec toutes les qualités du même genre. Leur amour des hommes se traduit en bienveillance, égalité, un sens communautaire supérieur à tout éloge, mais dont il n'est pas inopportun de parler brièvement.

13 D'abord donc, aucun n'a en propre une maison qui ne soit, en fait, commune à tous : outre qu'ils cohabitent en confréries, leur demeure est ouverte à ceux des sympathisants qui viennent d'ailleurs.

14 Ensuite, il n'y a pour tous qu'une seule caisse et les mêmes dépenses; de plus, ils partagent les vêtements, partagent la nourriture, puisqu'ils prennent leurs repas en commun; même toit, même régime, même table, on ne trouverait nulle part cela mieux réalisé, et peut-être pour une bonne raison :

15 tout le salaire qu'ils reçoivent pour le travail du jour, ils ne le gardent pas pour eux; ils le déposent à la masse, mettant en commun, à la disposition de qui veut en user, le profit ainsi obtenu par eux. Quant aux malades, on ne les néglige pas sous prétexte qu'ils ne peuvent plus rien produire; pour les soins nécessaires ils disposent du fonds commun, dont l'abondance permet d'y puiser en toute sécurité.

16 Respect et attentions entourent les vieillards, dont, comme pour leurs parents de véritables fils, les autres soutiennent de leurs mains le grand âge, avec mille égards, en toute générosité. Voilà les athlètes de vertu que produit cette philosophie, sans les raffinements de l'éloquence grecque : elle leur propose comme exercices les actions louables qui assurent une liberté affranchie de tout esclavage.

17 En voici la preuve : alors qu'au cours du temps bien des souverains se sont levés sur le pays, avec des caractères et des desseins divers (les uns se sont ingéniés à vaincre en sauvagerie la férocité des fauves, sans rien négliger en fait de cruauté, immolant leurs sujets par troupeaux, ou même, encore vivants, les dépeçant comme des cuisiniers, quartier par quartier, membre par membre, jusqu'à ce qu'ils aient subi le même traitement de la part de la justice qui surveille les affaires humaines;

18 les autres ont transformé cette folie furieuse en un autre genre de méchanceté, pratiquant une cruauté indicible, et, tout en discourant avec calme, montrant, sous le couvert de paroles doucereuses, une âme gravement courroucée, à la manière de chiens enragés qui approchent en remuant la queue, auteurs de maux incurables, ils ont laissé de ville en ville, comme monuments de leur impiété et de leur haine des hommes, les malheurs mémorables de leurs victimes),

19 pourtant aucun des plus cruels, ni des plus fourbes et des plus faux, n'a pu s'en prendre à la secte dite des esséens ou des saints; tous ont subi l'ascendant de la vertu de ces hommes et les ont traités comme des gens par nature indépendants et libres, célébrant leurs syssities, leur vie communautaire supérieure à tout éloge, signe le plus clair d'une vie parfaite et pleinement heureuse.»

20 Voilà qui atteste l'ascèse et la vie philosophiques des Juifs; les autres caractéristiques de leur existence, telles que la loi divine les dictait à la multitude de toute la nation, notre exposé les a déjà décrites.

21 Que reste-t-il donc après cela, – sinon d'établir que la théologie des jeunes générations ne dément pas la piété de leurs ancêtres, – pour avoir rendu de ce sujet un compte achevé ?

22 Puis donc que les oracles de l'Écriture inspirée ont occupé le traité précédent, allons, considérons maintenant la pensée des sages de Judée, afin de savoir quels ont été, soit en théologie soit en éloquence, les enfants des Hébreux. En conséquence, il faut revenir à Philon, en citant le premier de ses livres *Sur la Loi*.

De Philon, sur Dieu et sur ce que le monde a été créé.

Chapitre 13

1 «Certains, en effet, admirant le monde plus que son auteur, l'ont déclaré inengendré et éternel; c'était, par impiété, accuser faussement Dieu d'une grande inertie, quand il fallait, au contraire, rester frappé de stupeur devant ses pouvoirs comme auteur et comme père, sans exalter la création au delà de toute mesure.

2 Moïse, lui, qui avait atteint la cime même de la philosophie et que des oracles avaient instruit de la plupart et des plus complexes des mystères de la nature, avait reconnu que de toute nécessité il existe dans les êtres une cause active et une cause passive; que la cause active est l'intellect universel, absolument pur et sans mélange, supérieur à la science, supérieur au Bien en soi et au Beau en soi; que la cause passive, au contraire, est inanimée, immobile par soi, mais que mue, formée, animée par l'intellect, elle s'est transformée en l'ouvrage le plus parfait, ce monde-ci; ceux qui le prétendent inengendré ne s'aperçoivent pas qu'ils retranchent ce qu'il y a de plus utile et de plus nécessaire à la piété, la Providence.

3 Car la raison nous convainc que le père et auteur veille sur l'engendré. En effet, un père pour ses enfants, un artisan pour ses ouvrages s'intéressent à leur préservation; ils écartent par tous les moyens tout ce qui est nuisible, désirent procurer de mille manières tout ce qui est utile et avantageux; mais il n'y a pas de lien entre ce qui n'est pas venu à l'existence et ce qui n'a pas oeuvré :

4 c'est donc une opinion indéfendable et inutile d'établir l'anarchie, comme dans une ville, en un monde privé ainsi de l'éphore, de l'arbitre ou du juge qui doit légitimement tout régler et diriger.

5 Mais le grand Moïse pensait qu'un abîme séparait le visible et l'inengendré (car tout le sensible est soumis au devenir, aux changements, sans jamais rester identique); il attribua donc à l'invisible et à l'intelligible, comme propriété soeur et parente, l'éternité; au sensible, il imposa le nom approprié *de devenir*.

6 Puis donc que ce monde-ci est visible et sensible, il y a nécessité qu'il soit engendré; en sorte que Moïse ne se trompait pas quand il en découvrit la genèse, tout en parlant si magnifiquement de Dieu.»

7 Voilà pour le fait que le monde est engendré, Et dans son traité *Sur la Providence* le même auteur démontre vigoureusement qu'elle gouverne l'univers; il rapporte d'abord les objections des athées, puis leur répond dans l'ordre. Ces arguments peuvent paraître un peu longs; il est nécessaire d'en exposer brièvement la plupart. Voici de quelle manière il organise son discours.

Sur le gouvernement du monde par la Providence de Dieu.

Chapitre 14

1 «Tu dis qu'il y a une Providence dans cette agitation et cette confusion générales ? Qu'y a-t-il donc d'ordonné dans ce qui touche à la vie humaine ? Tout n'y est-il pas rempli de désordre et de corruption ? Ou oien es-tu le seul à ignorer que chez les plus vils et les plus pervers s'empresse en joyeux cortèges une foule de biens : richesse, réputation, faveur populaire, et encore pouvoir, santé, finesse des sens, beauté, vigueur, jouissance effrénée des plaisirs grâce à un luxe de ressources et à la santé sereine de leur corps, alors que les amants et les champions de la sagesse et de toute vertu sont tous, ou peu s'en faut, pauvres, démunis, effacés, obscurs, d'humble condition ?»

2 Après cette attaque et bien d'autres considérations supplémentaires, il résout ainsi les objections successives :

«Dieu n'est pas un tyran qui pratiquerait la cruauté, la violence et toutes les oeuvres d'un despote à la domination brutale; c'est un roi, revêtu d'une autorité douce et légère, qui gouverne avec justice l'ensemble du ciel et de l'univers.

3 Or un roi n'a pas de titre plus approprié que celui de père : ce que dans la famille les parents sont aux enfants, le roi l'est à la cité et Dieu à l'univers, lui qui, par les lois immuables de la nature, a joint, indissolublement unis, deux très beaux attributs, l'autorité et la sollicitude.

4 Ainsi, de même que les parents ne se désintéressent pas de leurs fils prodigues, mais, saisis de compassion pour leur infortune, les entourent de soins et d'attentions (selon eux, si c'est

le fait d'ennemis implacables que d'insulter au malheur, il appartient à des amis et à des parents d'alléger les défaillances;

5 souvent même ils les favorisent de leurs largesses plus que leurs fils rangés, convaincus que ceux-ci trouvent dans leur tempérance une source inépuisable de prospérité, tandis que les autres ont leurs parents pour unique espoir, sans le secours duquel ils manqueront même du nécessaire),

6 de la même façon, Dieu, qui est père de la conscience rationnelle, s'occupe de quiconque a sa part de raison, mais il veille aussi sur ceux qui vivent dans le désordre; en même temps qu'il leur offre une occasion de se corriger, il ne manque pas à sa nature bienveillante, qui a pour escorte la vertu et l'amour des hommes, dignes l'une et l'autre de parcourir la demeure divine.

7 Voilà un premier avis; accueille-le pour l'instant, mon âme, comme un dépôt de Dieu; puis, en accord et en harmonie avec le premier, en voici un autre : puisses-tu ne jamais te leurrer sur la vérité au point de croire heureux un de ces misérables, fût-il plus riche que Crésus, plus clairvoyant que Lyncée, plus viril que Milon de Crotoné, plus beau que Ganymède : *Que les dieux enlèvent pour servir d'échanson à Zeus en raison de sa beauté.*

8 En tout cas, s'il a fait son démon personnel, je veux dire son intellect, l'esclave de maîtres innombrables : amour, désir, plaisir, crainte, chagrin, déraison, intempérance, lâcheté, injustice, il ne saurait jamais être heureux, quand même la multitude, faute de jugement sûr, le croirait tel, corrompue qu'elle est par deux fléaux, l'infatuation et la vaine opinion, qui s'entendent à piéger et séduire les âmes mal lestées en ce qui tient anxieux la plupart des hommes.

9 Toutefois, si tu voulais tendre l'oeil de ton âme pour scruter la pensée divine autant qu'il est possible à une raison humaine, tu te ferais une image plus claire du bien réel et tu rirais des biens d'ici-bas, que naguère tu admirais. Car toujours, à défaut du meilleur, on honore le pire, qui hérite de la place du premier; que celui-ci reparaisse, l'autre s'efface, content du second prix aux jeux.

10 Quand donc tu seras resté interdit devant ce Bien et ce Beau divins, tu reconnaîtras de toute façon qu'auprès de Dieu aucun des avantages susdits ne mérite de soi le rang de bien; les mines d'argent et d'or forment la part la plus vile de la terre, totalement inférieure à celle que l'on consacre à la production agricole;

11 on ne peut, en effet, comparer la nourriture indispensable à la vie et l'abondance de richesses; la preuve la plus claire en est la faim, qui permet d'éprouver ce qui est vraiment nécessaire et utile; on donnerait alors tous les trésors du monde pour un peu de nourriture, et même avec joie.

12 Mais quand la profusion du nécessaire déferle avec la masse énorme et irréprensible de son flux et se répand à travers les cités, gorgés des biens de la nature nous ne daignons pas nous en tenir à eux seuls; confiant à la satiété arrogante la direction de notre vie, nous nous mettons en tenue de lutteurs pour acquérir argent et or et nous nous équipons de tout ce qui peut nous faire espérer un profit. Aveugles que nous sommes ! sous l'effet de la cupidité, notre esprit ne voit plus que c'est pour des particules de terre que nous troquons la paix contre une guerre continuelle et sans trêve.

13 Les vêtements, eux, ne sont, comme le disent quelque part les poètes, que la *fleur des moutons*; selon la technique artisanale, ils sont la gloire des tisserands. Quiconque s'enorgueillit de sa réputation, en accueillant la faveur des méchants, qu'il sache qu'il en est un lui-même; car le semblable se plaît au semblable;

14 et qu'il demande dans ses prières une purification qui guérisse ses oreilles : c'est par là que les grandes maladies s'abattent sur l'âme. Qu'ils apprennent aussi, ceux que leurs muscles gonflent d'orgueil, à ne pas lever la tête, après avoir regardé les innombrables troupeaux d'animaux domestiques ou sauvages chez qui la force et la vigueur sont innées : c'est chose bien étrange, quand on est homme, de se targuer des qualités des bêtes, et cela quand elles nous surpassent.

15 Et pourquoi, si l'on a du sens, se vanter de la beauté du corps, qu'un instant suffit à éteindre, offusquant son éclat trompeur avant qu'elle ait atteint sa pleine floraison, et cela quand on voit, sous les formes inanimées de tableaux, de statues, de tissus brodés, les oeuvres enviées de peintres, de sculpteurs et d'autres artistes célèbres dans toutes les cités du monde grec ou barbare ?

16 Rien de tout cela, je le répète, ne mérite aux yeux de Dieu sa part du Bien; et pourquoi nous étonner qu'il en soit ainsi aux yeux de Dieu ? Il n'en va pas autrement aux yeux des hommes aimés de Dieu, qui tiennent en honneur le vrai bien et le vrai beau, à qui est échu un heureux

naturel et qui ont encore embelli la nature par l'étude jointe à l'exercice dont la philosophie authentique a le secret.

17 Mais ceux qui donnent leurs soins à une contrefaçon de culture n'imitent pas même les médecins qui traitent le corps, esclave de l'âme, eux qui prétendent guérir la maîtresse. Voyez ces hommes : quand tombe malade un heureux de ce monde, fût-ce le grand roi, ils passent les péristyles, les appartements des hommes, ceux des femmes, les peintures, l'argent et l'or bruts ou monnayés, l'armée des coupes et des tentures, le reste de ce luxe royal tant vanté; bien plus, ils fendent la foule des serviteurs, la cour des *amis*, des *parents*, des fonctionnaires subalternes, des gardes du corps, arrivent jusqu'à la couche royale, sans un regard pour ce qui entoure le patient, sans admirer le lit d'or massif incrusté de pierreries ni les couvertures arachnéennes ou brodées

de gemmes ou les diverses sortes de vêtements; là-dessus, ils écartent les linges, palpent les bras et pressent les veines pour déterminer si les pulsations présagent la guérison; souvent même ils relèvent les tuniques de dessous pour examiner si l'estomac est chargé, la poitrine enflammée, ou si *le coeur bondit* sans rythme; ensuite ils appliquent la cure appropriée.

18 Les philosophes, eux aussi, devraient, s'ils prétendent exercer la médecine sur l'âme naturellement souveraine, mépriser les enflures des vaines opinions, pénétrer jusqu'à l'intérieur pour tâter la pensée même, voir si la colère rend les pulsations irrégulières et anormalement précipitées; tâter aussi la langue : est-elle rude et médisante, impudique et sans retenue ? tâter encore le ventre : n'est-il pas gonflé par une insatiable forme de désir ? bref, scruter chaque passion, chaque maladie, chaque faiblesse, pour déceler les complications, afin de ne pas se tromper sur la médication salvatrice.

19 En fait, éblouis par l'éclat des feux extérieurs dans leur incapacité à voir la lumière intelligible, ils passent leur vie dans l'erreur, sans pouvoir atteindre le souverain, la raison, en parvenant à peine aux propylées,⁵ et là, émerveillés de celles qui se tiennent aux portes de la vertu, richesse, réputation, santé et leurs congénères, ils se prosternent devant elles.

20 Vraiment, si c'est le comble de la folie que de prendre des aveugles pour juger des couleurs, et des sourds pour juger des sons musicaux, c'en est une de choisir des méchants pour juger des vrais biens; car ils ont estropié leur faculté maîtresse, la pensée, sur laquelle la folie a répandu des ténèbres profondes.

21 Après cela, sommes-nous surpris maintenant que Socrate, ou tel ou tel homme vertueux, aient vécu dans la pauvreté, eux qui n'avaient jamais rien fait pour s'enrichir et ne daignaient même pas recevoir ce qu'ils pouvaient accepter d'amis opulents ou de rois qui leur offraient des présents somptueux, parce qu'ils ne trouvaient bel et bon que la possession de la vertu, pour laquelle ils peinaient au mépris de tous les autres biens ?

22 Qui ne mépriserait la contrefaçon par prescience de l'authentique ? Mais si, dotés d'un corps mortel, chargés de maux humains et vivant parmi tant d'hommes injustes, – dont on ne peut même pas découvrir le nombre, – ils ont été victimes de machinations, qu'avons-nous à incriminer la nature, quand il faudrait flétrir la cruauté de leurs agresseurs ?

23 En effet, s'ils vivaient dans une atmosphère pestilentielle, ils devaient inmanquablement tomber malades; or, la méchanceté est plus dévastatrice qu'une épidémie de peste, ou ne l'est pas moins. S'il pleut, le sage qui se trouve à découvert est forcément mouillé; s'il souffle un borée glacial, il est forcément saisi de froid et de gel; au fort de la chaleur, il a forcément chaud (que le corps se ressente des variations saisonnières, c'est une loi de nature); de la même façon, qui habite un pays où règnent le meurtre et des foules d'autres fléaux doit nécessairement payer la rançon de ce voisinage.

24 Car Polycrate trouva pour punir ses terribles forfaits et impiétés un régisseur plus terrible encore : l'infortune qui pesa sur sa vie; ajoute que le grand Roi le châtia et le fit empaler, en accomplissement de l'oracle (*Je sais*, disait-il, *qu'il y a peu j'ai cru me voir oint par le soleil et baigné par Zeus*). Ces révélations énigmatiques sous forme de symboles, auparavant obscures, recevaient des faits la plus éclatante confirmation :

25 ce n'est pas seulement à la fin, c'est toute sa vie, dès l'origine, qu'il avait eu, à son insu, l'âme suspendue avant le corps; à craindre sans cesse avec tremblement la multitude des conspirateurs, il était resté terrorisé, sachant clairement qu'aucun ne lui voulait du bien, qu'au contraire ils étaient tous des ennemis que l'adversité rendait implacables.

26 Quant à l'incessante et continuelle méfiance de Denys, elle a pour témoins les historiographes de la Sicile, d'après lesquels il tenait en suspicion jusqu'à son épouse favorite. En

⁵ Les **Propylées** sont un monument constituant l'entrée principale de l'Acropole d' Athènes.

voici une preuve : le corridor d'accès à sa chambre, qu'elle devait emprunter pour se rendre chez lui, avait été sur son ordre couvert de planches, afin qu'elle ne pût s'y glisser secrètement, mais que le bruit et la résonance de ses pas signalassent son approche; ensuite, il voulut qu'elle se présentât sans vêtements de dessus, et, qui plus est, en laissant à découvert les parties que les hommes n'ont pas le droit de voir; en outre, il fit couper le sol continu du chemin par un fossé aussi large et profond qu'à la campagne, de crainte qu'il ne s'y dissimulât quelque préparatif de complot que des sauts ou de grandes enjambées devaient dénoncer.

27 Quelles misères n'accablaient-elles donc pas celui qui prenait ces mesures et précautions contre une femme qui, plus que toute autre, aurait dû lui inspirer confiance! Mais il ressemblait à ceux qui escaladent une montagne escarpée pour avoir une notion plus claire des natures célestes, et qui arrivés non sans peine à une corniche en surplomb, ne peuvent continuer à monter, découragés par l'altitude qui reste, et n'osent pas non plus descendre, pris de vertige à la vue des gouffres.

28 Epris de la tyrannie comme d'un bien divin et enviable, il comprenait qu'il n'était sans risque ni d'y rester ni de s'en échapper. S'il restait, une succession de maux innombrables le submergeait; voulait-il s'échapper, une menace pendait sur sa vie, celle d'hommes armés contre lui sinon physiquement du moins dans leur coeur.

29 A preuve aussi le stratagème dont on dit que Denys usa envers un panégyriste de la vie des tyrans. Il le convia aux apprêts d'un repas des plus fastueux et des plus dispendieux, et fit attacher à un fil bien tenu, au-dessus de sa place, une hache aiguisée; quand, une fois allongé, l'autre la vit soudain, il ne put ni se lever à cause du tyran, ni, dans sa terreur, jouir d'aucun des mets : indifférent à l'abondance de ces coûteux plaisirs, il tendait le cou et les yeux vers le haut, dans l'attente de sa propre mort.

30 Denys s'en rendait bien compte *Tu vois maintenant*, lui dit-il, *notre vie tant vantée et enviée ?* Voilà ce qu'elle est, si l'on ne veut pas se duper soi-même : elle comporte une quantité de chorégies ⁶ mais sans la jouissance d'aucun bien, des craintes ininterrompues, des dangers irrémédiables, un mal plus cruel que l'herpès consomptif et toujours porteur d'une ruine incurable.

31 La foule de ceux qui n'ont pas été mis à l'épreuve, trompée par les brillantes apparences, a le même sort que les gens qui mordent à l'hameçon de ces hideuses petites courtisanes qui masquent leur laideur par le vêtement, l'or, le fard sous les yeux, et faute de vraie beauté s'en font une fausse pour piéger les regards.

32 Telle est la misère qui accable les enfants gâtés de la fortune : quand ils en ont jugé les excès, ils ne peuvent les garder pour eux, et pareils à ceux qu'on force à révéler des secrets, ils laissent échapper les paroles d'une absolue sincérité que leur arrache la souffrance, vivant dans la compagnie de châtiments présents et à venir comme les animaux qu'on engraisse pour le sacrifice; car ce sont ceux-là qu'on soigne le plus pour les immoler, en vue du régal que promet une viande abondante.

33 D'autres ont reçu, pour des gains impies, des châtiments non pas obscurs mais éclatants, et si nombreux que ce serait peine perdue de les énumérer; un cas suffit pour servir d'exemple au nom de tous. Donc, les chroniqueurs de la guerre sacrée rapportent qu'en Phocide une loi stipulait que tout voleur sacrilège serait jeté dans un précipice ou dans la mer ou dans les flammes. Philomèlos, Onomarchos et Phayllos, qui tous trois avaient pillé le temple de Delphes, se répartirent ces châtiments : le premier fut précipité d'une crête abrupte et rocheuse par l'éboulement d'un bloc, et périt sous les pierres; le cheval qui emportait le second s'emballa et descendit jusqu'à la mer; là, comme le flot grossissait, il fut englouti avec sa monture dans un creux béant; quant à Phayllos, on raconte qu'il fut miné de consommation, ou bien (une double tradition le concerne) qu'il mourut dans l'incendie du temple d'Abae.

34 Ce serait chicaner que d'attribuer ces faits au hasard : si en effet des criminels ont été punis dans des circonstances différentes ou par d'autres châtiments, il serait naturel d'incriminer le caprice du hasard; mais quand tous l'ont été conjointement, en une seule circonstance, par les châtiments mêmes que prévoyaient les lois, il est logique d'affirmer que c'est le juge divin qui les a condamnés.

35 Si, parmi les despotes non mentionnés ici qui se sont levés contre les foules et ont asservi non seulement d'autres peuples mais encore leur propre patrie, certains ont survécu impunis, il n'y a là rien d'étonnant. D'abord, en effet, l'homme ne juge pas à la manière de Dieu : nous scrutons le visible, alors qu'il pénètre sans bruit jusqu'aux replis de l'âme et comme si elle

⁶ la fonction de ces derniers était d'organiser, à ses frais, les chœurs des concours dramatiques et musicaux.

brillait au soleil voit clairement notre intelligence; il retire les ornements où elle se trouve prise et examine à nu les intentions, en discernant immédiatement le mauvais aloi du bon.

36 Ne préférons donc jamais notre propre tribunal à celui de Dieu pour le prétendre plus infaillible et mieux avisé; ce serait impie. Dans l'un, en effet, nombreuses sont les causes d'erreur : sensations trompeuses, passions insidieuses et, redoutable entre tous, le bastion des vices; dans l'autre il n'y a rien qui induise en erreur, mais seulement justice et vérité, qui ont dans leur nature de régler à merveille toute situation soumise à leur arbitrage.

37 Là-dessus, mon brave, ne va pas croire qu'une tyrannie temporaire soit sans utilité. Le châtement non plus n'est pas inutile : infliger des peines aux bons peut être pour eux plus avantageux ou du moins sans préjudice; c'est pourquoi il y en a dans toutes les lois bien faites, et leurs auteurs sont universellement loués; car ce que le tyran est au peuple, le châtement l'est à la loi.

38 Quand donc une terrible pénurie et disette de vertu s'empare des cités, tandis que les inonde un débordement de folie, alors Dieu, s'attachant à détourner, comme le cours d'un torrent, le flux de la perversité, donne force et puissance aux natures autoritaires, afin de purifier notre espèce.

39 Car il faut le concours d'une âme cruelle pour épurer la perversité; et de même que, pour punir les assassins, les traîtres, les sacrilèges, les cités entretiennent des bourreaux, sans approuver la mentalité de ces hommes mais parce qu'elles reconnaissent l'utilité de leur office, de la même façon le tuteur de cette grande cité qu'est notre monde impose des bourreaux publics, les tyrans, aux cités où il voit affluer violence, injustice, impiété, tous les autres maux, pour qu'enfin arrêtés ils prennent fin.

40 Alors, c'est le tour des meneurs, pour avoir rempli leur office non par une saine intention mais d'une âme impure et impitoyable : c'est après tous les autres, en couronnement de son oeuvre, qu'il décide de les poursuivre; et comme la force du feu, après avoir consumé le bois qu'on y a jeté, finit par se dévorer elle-même, de la même manière ceux qui se sont emparés de la domination des masses, une fois qu'ils ont épuisé les cités et les ont vidées de leurs hommes, paient de leur propre anéantissement, en fin de compte, le prix de tous leurs méfaits.

41 Et pourquoi nous étonner que Dieu se serve des tyrans pour exorciser la perversité répandue dans les cités, les pays, les nations ? Souvent, en effet, sans recourir à des auxiliaires, il s'en charge lui-même, en envoyant la famine, la peste, un tremblement de terre et tous les autres fléaux d'origine divine, qui chaque jour font périr des communautés grandes et peuplées et transforment en désert une bonne partie de la terre habitée, par souci de vertu.

42 En voilà assez pour l'instant, j'imagine, sur le thème : Nul méchant n'est heureux; et c'est par là surtout que se prouve l'existence d'une Providence. Mais si tu n'es pas encore convaincu, dis sans crainte le doute qui continue à te hanter : à nous deux, en joignant nos efforts, nous saurons où se tient le vrai.»

43 Après d'autres considérations, il poursuit : • Quant aux rafales des vents et des pluies, ce n'est pas, comme tu le croyais, au détriment des navigateurs ou des cultivateurs, mais dans l'intérêt de toute notre espèce que Dieu les créait; par les eaux, il purifie la terre par le souffle des vents tout l'espace sublunaire; par les uns et les autres, il nourrit les animaux et les plantes, les fait croître, parfait leur développement.

44 Et s'il lui arrive de nuire à des gens qui naviguent ou qui cultivent la terre hors de saison, rien d'étonnant : ils ne sont qu'une faible minorité tandis que sa sollicitude s'étend à toute l'espèce humaine : Aussi, de même que l'entraînement du gymnase vise une fin utile, mais qui souvent le gymnasiarque est amené par des obligations civiques à modifier l'horaire normal et habituel, au dam de certains athlètes, de même Dieu, qui prend soin de l'univers entier comme d'une cité, produit d'ordinaire des chaleurs hivernales et des hivers printaniers dans l'intérêt du tout, quand même quelques armateurs ou cultivateurs devraient souffrir de ces anomalies.

45 Sachant que toutes les transmutations des éléments les uns dans les autres, qui ont agencé et constitué le monde, forment un processus des plus nécessaires, il les soustrait aux obstacles; les frimas, les neiges et les phénomènes analogues sont consécutifs au refroidissement de l'air; qu'ensuite les nuages se heurtent et se frottent, voilà les éclairs et le tonnerre; si aucun peut-être de ces phénomènes ne correspond à une providence, du moins les pluies et, les vents dont ils sont les conséquences produisent, à la surface de la terre, vie, nutrition et croissance.

46 Autre comparaison : souvent la vanité d'un gymnasiarque, porté à des frais démesurés, fait que certains malappris s'aspergent d'huile comme si c'était de l'eau et secouent les gouttes sur le sol, qui devient aussitôt une boue très glissante; pourtant, aucun homme de sens n'irait dire

que la boue et le sol glissant procèdent d'un dessein du gymnasiarque; on y verrait plutôt une conséquence accessoire de l'abondance des chorégies.

47 L'arc-en-ciel, le halo et tous les phénomènes analogues proviennent accessoirement de la combinaison des rayons lumineux avec les nuages; ce ne sont pas des oeuvres primaires de la nature, mais des effets secondaires de ces oeuvres; pourtant eux aussi rendent un service indispensable aux experts : c'est en fondant sur eux leurs conjectures qu'ils prédisent le calme et les vents, le beau temps et la tempête.

48 Ne vois-tu pas les portiques des diverses cités ? La plupart sont orientés au midi, pour que les promeneurs y soient réchauffés par le soleil en hiver, rafraîchis par la brise en été; il s'y ajoute un effet secondaire qui ne tient pas au dessein du constructeur; quel est-il donc ? C'est que les ombres projetées par les bases des colonnes déterminent nos mesures (des jours) par les heures.

49 Le feu encore, voilà un produit bien nécessaire de la nature, mais il a pour effet la fumée; pourtant, celle-ci également rend parfois service; ainsi, dans le cas de signaux diurnes, quand les rayons du soleil estompent la lueur du feu, c'est la fumée qui dénonce l'approche de l'ennemi.

50 Pour les éclipses, même explication que pour l'arc-en-ciel : les éclipses, qui sont les conséquences de la nature divine du soleil et de la lune, annoncent la mort des rois ou la ruine des cités; c'est ce que Pindare laissait entendre au moment d'une éclipse, dans les vers cités plus haut.

51 Quant au cercle de la Voie lactée, il partage l'essence des autres astres; et s'il est difficile à expliquer, que cela ne décourage pas ceux qui ont coutume de scruter les phénomènes naturels; car si la découverte est des plus utile la recherche est par elle-même une joie pour les esprits curieux.

53 Or, comme le soleil et la lune sont l'oeuvre d'une providence, il en va ainsi pour tous les corps célestes, quand même, dans notre impuissance à dépister la nature et les propriétés de chacun nous resterions cois.

Les tremblements de terre, les pestes, les coups de foudre et tous phénomènes de ce genre passent pour venir, de Dieu; en réalité, ils ne viennent pas de lui (car Dieu n'est l'auteur d'absolument aucun mal); ce sont les transmutations des éléments qui les produisent, non comme des oeuvres premières de la nature mais comme les effets des oeuvres nécessaires et les conséquences des oeuvres premières.

54 Si une petite élite en subit le contrecoup, il ne faut pas s'en prendre à l'administration du monde. D'abord, en effet, ce n'est pas parce que d'aucuns nous paraissent bons qu'ils le sont en réalité; les critères divins sont plus exacts que tous ceux de l'intellect humain; en second lieu, la vigilance divine consiste à aimer ce qu'il y a de plus compréhensif dans le monde, tout comme dans les royaumes et les états-majors *on s'occupe* des cités et des camps, non du premier venu parmi les laissés pour compte et les obscurs.

55 Certains ajoutent : comme, en cas de tyrannicide, il est normal de supprimer encore les proches du tyran, afin d'endiguer les injustices par l'ampleur du châtement de la même manière, dans les épidémies de peste, il l'est également que périssent aussi des innocents; sans compter qu'il est aussi inévitable de contracter le mal quand on s'expose à une atmosphère contaminée, comme, lors d'une tempête, les passagers d'un navire sont à égalité face au danger.

56 Quant aux plus robustes des bêtes sauvages (il ne faut pas taire ce point, même si ton talent de parole a d'avance mis en pièces mon apologie), elles ont été créées pour nous entraîner aux combats de la guerre, car l'exercice et les chasses continuelles excellent à forger et tremper le corps, et avant même le corps, habituent l'âme à mépriser, par son sang-froid et sa fermeté, les attaques soudaines de l'ennemi.

57 Les natures paisibles peuvent se calfeutrer non seulement derrière des remparts mais encore derrière les portes de leurs appartements, et vivre à l'abri des coups, en ayant à leur disposition toute sorte d'animaux d'élevage, vu que les sangliers, les lions et autres bêtes du même genre se tiennent instinctivement à bonne distance de la ville, préférant ne rien souffrir des attaques des hommes.

58 Et si certains, par insouciance, ont la témérité de séjourner, sans armes ni protection, au milieu des repaires des bêtes féroces, qu'ils n'accusent qu'eux-mêmes, et non la nature, de ce qui leur arrivera pour avoir négligé les précautions qu'ils pouvaient prendre. En tout cas, même dans des courses de chars, j'en ai vu céder à leur impulsion : alors qu'ils auraient dû rester assis en sages spectateurs, ils se mettaient debout au milieu de la piste, pour être projetés sous le choc des quadriges et déchirés par les sabots et les roues, recevant ainsi le prix de leur étourderie.

59 Sur ce sujet en voilà assez. Quant aux reptiles, leurs espèces venimeuses ne viennent pas d'un dessein de la Providence, mais d'un effet secondaire, comme je l'ai dit précédemment. Car elles naissent toutes les fois que l'humidité existante croît en chaleur. Certaines doivent la vie à une putréfaction, comme les vers à celle des aliments, les poux à celle que produit la sueur. Par contre, tout ce qui, naissant de sa propre substance, a par nature origine séminale et première, dénote à juste titre une Providence.

60 Sur ceux-là, j'ai entendu deux explications d'après lesquelles ils ont été créés dans l'intérêt des hommes, et que je ne saurais cacher. Voici la première : selon certains, en beaucoup de médications les venins interviennent, et ceux qui pratiquent l'art des antidotes réussissent, en les utilisant avec compétence et à propos, à sauver contre toute attente les malades les plus menacés; aujourd'hui encore on peut voir ceux qui s'appliquent à soigner sans insouciance ni négligence utiliser chacun d'eux dans les compositions pharmaceutiques, et non à titre subsidiaire.

61 La deuxième explication n'est pas médicale mais philosophique, semble-t-il. D'après elle, Dieu s'en est servi comme d'un instrument pour châtier les coupables, comme les généraux et les officiers disposent de la cravache ou du fer; c'est pourquoi, alors qu'ils demeurent tranquilles le reste du temps, ces reptiles sont excités à la violence contre les condamnés dont la nature, en son tribunal incorruptible, a prononcé la mort.

62 Qu'ils se lovent plutôt dans les maisons est une fable; car c'est hors des villes, dans les champs et les déserts, qu'on les voit, fuyant l'homme comme un maître. Pourtant, même si c'est vrai, ce serait assez logique; dans les recoins des maisons s'amassent les détritiques et les tas d'immondices où ils aiment à se glisser, outre que la graisse exerce sur eux un pouvoir d'attraction.

63 Qu'en revanche les hirondelles habitent avec nous, ce n'est pas étonnant : nous nous abstenons de les chasser. Or les âmes ont, implanté en elles, l'instinct de conservation, non seulement chez les êtres doués de raison mais chez ceux qui en sont dépourvus; parmi ceux que nous consommons, aucun ne partage notre vie, à cause des pièges que nous leur tendons, sauf dans les pays où l'usage de telles ou telles espèces est interdit par la loi.

64 En Syrie, au bord de la mer, est une ville du nom d'Ascalon; alors que je m'y trouvais, au temps où je me rendais au Temple ancestral pour y prier et y sacrifier, je vis un nombre incroyable de colombes aux carrefours et dans chaque maison; comme j'en demandais la cause, on me dit qu'il n'était pas permis de les prendre, car, de toute antiquité, la consommation en était interdite aux habitants; aussi l'animal, se sentant en sécurité, s'est apprivoisé au point de partager constamment non seulement nos toits mais notre table, jouissant ainsi de cette trêve.

65 En Égypte on peut voir plus merveilleux encore. Le plus anthropophage et le plus nuisible des animaux, le crocodile, qui naît et grandit dans le Nil très sacré, a le sens de son intérêt, bien qu'il habite dans les fonds : là où on l'honore, il prolifère énormément; là où on le moleste, il ne se montre pas même en rêve; c'est pourquoi ici les marins les plus hardis n'osent même pas tremper dans l'eau le bout du doigt, car les crocodiles y fréquentent en bandes, alors qu'ailleurs les plus poltrons plongent et nagent par jeu.

66 Sur la terre des Cyclopes, vu que leur race est une fiction mythologique, les fruits non sauvages ne poussent pas sans semence ni labeur humain, tout comme rien ne naît du néant. Et il ne faut pas accuser la Grèce d'être pauvre et stérile; là aussi, les terres grasses abondent. Mais si le sol barbare l'emporte en fécondité, il ne lui est supérieur que par ses ressources nutritives; il lui est inférieur, en revanche, par les hommes qu'il nourrit et à qui sont destinées ces substances nutritives. Seule en effet la Grèce enfante véritablement des hommes, elle qui met au monde *une plante céleste*, un *surgeon divin*, le raisonnement exact intimement lié à la science. La raison en est que par la légèreté de l'air, la pensée est naturellement aiguïlée.

67 Aussi Héraclite dit-il, sans manquer le but : *Là où la terre est aride, l'âme est la plus sage et la meilleure*. On le conjecturerait aussi du fait que les gens sobres et frugaux sont plus intelligents, alors que ceux qui se gorgent sans cesse de mets et de boissons sont les moins judicieux : leur entendement est noyé par ce qu'ils absorbent.

68 C'est pourquoi, si en terre barbare les plantes et les arbres atteignent, grâce à de bonnes conditions de croissance et de nutrition, les tailles les plus hautes et si les animaux sans raison y sont de beaucoup les plus prolifiques, ce sol n'enfante guère d'esprit, car les émanations successives et continuelles de terre et d'eau l'empêchent de s'élever au-dessus de l'air qui en est la cause.

69 Les poissons, les oiseaux, les divers animaux terrestres ne méritent pas de reproche si leur nature invite au plaisir; mais un blâme sévère s'adresse à notre propre glotonnerie. Il fallait, pour la plénitude du Tout, afin que le monde fût, que chacune de ses parties possédât des

spécimens de tous les vivants; mais il ne fallait pas que l'être le plus proche de la sagesse, l'homme, se précipitât sur la jouissance de ces nourritures, imitant la sauvagerie des bêtes.

70 Aussi, aujourd'hui encore, ceux qui ont souci de la tempérance s'en abstiennent une fois pour toutes et trouvent, à accompagner leur pain de légumes verts et de fruits des arbres, la plus agréable jouissance. Ceux qui jugeaient conforme à la nature de se nourrir ainsi ont vu, dans les cités, se mettre à leur tête des maîtres, des prud'hommes, des législateurs, à qui incombe le soin de refréner la démesure des appétits, en ne permettant pas à tous le libre usage de tout.

71 Les violettes, les roses, le safran, toute la variété des fleurs ont été créés pour la santé, non pour le plaisir; car leurs vertus sont innombrables, et si par leurs seules senteurs elles sont utiles quand elles exhalent alentour leur parfum, elles le sont bien plus dans les compositions pharmaceutiques des remèdes : certaines, par leur mélange, révèlent plus clairement leurs vertus; il en est ainsi de l'accouplement du mâle et de la femelle en vue de la procréation, alors que chacun d'eux isolément n'est pas naturellement apte à créer ce que produit leur concours à tous deux.

72 Voilà ce qu'il y avait à dire en réponse aux dernières de tes difficultés : de quoi inculquer avec assez de force, à qui n'est pas amateur de chicane, la conviction que Dieu prend soin des affaires humaines.»

C'est là ce que j'ai extrait de l'auteur en question, pour montrer ce qu'ont été dans les jeunes générations les enfants des Hébreux, et tout ensemble établir à l'évidence leur pieuse conception de Dieu et leur accord avec leurs ancêtres. Mais il est temps désormais de passer aux témoignages des étrangers sur ces gens.